

Le magazine de Pont-Péan

MUNICIPALITÉ - PENSER L'AVENIR - VIVRE À PONT-PÉAN



SPÉCIAL BUDGET
zoom sur les
investissements

Retour de LA SEMAINE
DES 4 JOURS à l'école

BUDGET PARTICIPATIF
saison 2

N° 161
MAI
2022

pontpean.fr

MUNICIPALITÉ

EXPRESSION POLITIQUE - p.04

ÉLECTIONS - p.05

CONSEILS MUNICIPAUX- p.06

AGENTS - p.08

PENSER L'AVENIR

p.10 - RYTHMES SCOLAIRES

p.11 - ENFANCE

p.12 - JEUNESSE

p.13 - PROJET PETITE ENFANCE

p.14 - SOLIDARITÉ

p.16 - SERVICES TECHNIQUES

p.17 - INCIVILITÉS

p.18 - BUDGET COMMUNAL

p.19 - BUDGET PARTICIPATIF

p.23 - ATELIERS PARTICIPATIFS

p.24 - BIODIVERSITÉ

P.26 - COMMISSIONS RENNES MÉTROPOLE

VIVRE À PONT-PÉAN

ESPACE BEAUSOLEIL - p.28

MÉDIATHÈQUE - p.29

ÉCOLE DE MUSIQUE - p.30

CULTURE / ÉVÉNEMENTS - p. 31

ASSOCIATIONS - p.32

FRELONS ASIATIQUES - p.36

PRATIQUE / VIE ÉCONOMIQUE- p.37

GALERIE - p.38

SERVICES / ÉTAT CIVIL - p.39

AGENDA - p.40



Mourad ZEROUKHI
Adjoint aux Finances

ÉDITO

UN BUDGET RESPONSABLE !

Chères Pont-Péannaises, chers Pont-Péannais,

Le vote du budget communal marque un acte politique fort au travers duquel se définit la feuille de route des actions menées par la municipalité. Il permet, au-delà du fonctionnement quotidien, la mise en œuvre de projets visant l'entretien mais aussi la valorisation de notre patrimoine et de notre environnement.

Cette année encore, notre budget a été adopté à la majorité du Conseil Municipal. Il est le fruit d'un travail de gestion rigoureux de la part des élus et des services municipaux.

Un budget d'investissement doublé malgré la crise

Grâce aux efforts faits sur le fonctionnement et au soutien apporté aux acteurs associatifs, nous pouvons garder le cap et maintenir une trajectoire budgétaire maîtrisée. C'est pour cela que notre commune a su faire face à la crise sanitaire et ses conséquences financières et que nous pouvons poursuivre la mise en œuvre du projet municipal que nous vous avons présenté en 2020.

Cette année 2022 se distingue même par **un plan d'investissement très important de plus de 3 millions d'euros**. Un nouvel espace petite enfance, un city parc, la rénovation énergétique du groupe scolaire, le lancement des marchés de travaux pour le bâtiment de la Mine, et le démarrage du projet du pôle social, associatif et multi-activités, autant de projets importants qui sont en phase opérationnelle.

La commune maintient pour la troisième année consécutive les taux de la fiscalité inchangés pour les Pont-Péannais.

Enfin, fidèles aux engagements pris devant les Pont-Péannaises et les Pont-Péannais, les taux communaux d'imposition restent inchangés cette année encore. Notre situation budgétaire est saine même si nous devons bien sûr rester vigilants car le contexte est très incertain, d'une part concernant les conséquences de la guerre en Ukraine sur les prix et, d'autre part, concernant l'augmentation des coûts de construction du fait de la crise sanitaire.

Vous pourrez bien évidemment examiner ce budget plus en détail dans les pages suivantes. Il en ressort un budget équilibré à 3 555 927 € en recettes et en dépenses de fonctionnement.

Je tiens par ces quelques mots à réaffirmer notre volonté de toujours gérer les finances de la commune au plus juste et de façon équilibrée, comme nous nous y étions engagés et de mettre ce budget au service de la population pour bien vivre à Pont-Péan.

Mourad ZEROUKHI
Adjoint aux Finances

EXPRESSION DE LA MAJORITÉ

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par la crise sanitaire et ont vu nombre de manifestations festives annulées. Même si nous restons attentifs à l'évolution de la pandémie, c'est avec plaisir que nous retrouvons des événements familiaux qui animent notre commune. En dépit de la pluie, le vide-grenier du 24 avril dernier a connu son franc succès habituel. Le repas des aînés du 7 mai a rassemblé 123 personnes heureuses de se réunir de nouveau autour d'un repas convivial et dans le cadre champêtre du terrain du Tellé. Si toutes ces manifestations existent, c'est grâce à la bonne volonté et à l'investissement de nombreux habitants. Nous tenons à remercier les bénévoles du comité des fêtes, les membres du CCAS et les autres personnes qui ont permis le retour de ces manifestations.

Le 27 avril, le cabinet d'architectes Boulet a présenté différents scénarios d'aménagement du futur pôle social et associatif qui sera construit sur la zone d'activité du Pont-Mahaud. Sur un terrain de plus de 4200 m², ce pôle englobera des espaces de stockage, un atelier de bricolage, une salle de réunion avec un coin cuisine, les locaux de la banque alimentaire ainsi que des espaces extérieurs pour des jardins partagés. Les associations, futures utilisatrices de ce lieu, ont pu donner leur avis sur

les différents scénarios envisagés. Lors de la prochaine réunion qui se tiendra le 30 mai, les architectes présenteront une esquisse du futur bâtiment.

Les élus de notre groupe restent mobilisés sur la feuille de route de notre mandat et des engagements pris devant les électeurs. C'est ainsi que nous entrerons d'ici la fin de l'année dans la phase opérationnelle de plusieurs projets - la réhabilitation et l'extension du bâtiment de la mine, le pôle petite enfance présenté dans ce magazine, le city parc - tout en continuant à entretenir le patrimoine communal. Ces projets ne pourraient aboutir sans la recherche de subventions auprès de différents partenaires : Rennes Métropole, Département, Région, État, CAF... Depuis le début de ce mandat, nous avons sollicités toutes les aides possibles et pouvons ainsi voir les capacités de financement des projets communaux aboutir malgré la crise économique.

Le rôle d'un élu est bien évidemment d'être à l'écoute des besoins des habitants, mais c'est aussi tenir compte de la réalité sociale et économique pour faire des choix. À Pont-Péan, nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur l'héritage d'une gestion rigoureuse et saine, comme le montre le dossier spécial sur le budget communal. Les décisions du mandat passé permettent ainsi d'investir dans des équipements nouveaux attendus par les habitants.

Sans œillères, en nous adaptant aux besoins qui émergent, nous continuerons à essayer de servir au mieux la commune et ses habitants. Cela est notre boussole et notre seule ambition.

■ Les élus de la liste **Nouvel Élan pour Pont-Péan**

EXPRESSION DE LA MINORITÉ

L'espace Beausoleil a plus de 20 ans et se porte bien globalement, grâce notamment aux agents qui en ont la charge et aux bénévoles. Nous nous réjouissons de son occupation croissante mais plusieurs associations nous signalent avoir des difficultés pour réserver une salle. Le CCAS se voit même contraint d'organiser le repas annuel des aînés sous un chapiteau au Tellé. Nous regrettons que cette structure construite pour les Pont-Péannais leur soit finalement de moins en moins réservée. Nous insistons pour que cet engagement ne soit pas dénaturé vers une exploitation prioritairement culturelle et financière au détriment des habitants ou des associations.

Avec la suppression de la taxe d'habitation, le Président de la République s'est engagé à compenser la perte des recettes de cette taxe pour les communes. En 2018, Pont-Péan qui a fait le choix d'une augmentation déraisonnable du taux communal d'imposition, sera sanctionné et verra son budget 2022 amputé par un reversement à l'État.

Les Pont-Péannais touchés sévèrement par cette augmentation apprécieront. Rappelons que contrairement à certains élus de la majorité actuelle, nous nous étions érigés contre cette hausse démesurée.

Lors du conseil municipal de janvier, les élus de la majorité ont voté le maintien des rythmes scolaires différenciés entre maternelle et élémentaire. Notre groupe n'a pas approuvé cette délibération qui s'appuyait sur des arguments peu crédibles et qui ignorait l'avis unanime des enseignants. L'inspection d'académie nous donne raison en imposant l'homogénéité sur le groupe scolaire.

Le précédent maire a lancé des projets tels que le bâtiment de la médiathèque et l'extension urbaine sur le site de la Bétuaudais, sans se soucier du niveau de pollution et des conséquences. Il laisse à ses successeurs une situation difficile et à la commune le coût important de la dépollution.

Aidez-nous à protéger les intérêts de notre commune.

laveniravecvous.pontpean@gmail.com

<https://laveniravecvous.blogspot.com>

<https://www.facebook.com/laveniravecvouspontpean/>



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

12 ET 19 JUIN 2022

*Les élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022 afin d'élire 577 députés.
Ne laissez pas quelqu'un d'autre décider à votre place, allez voter !*

Qu'est-ce qu'un député ?

Un député est un parlementaire qui représente, à la fois, sa circonscription et la nation toute entière. Élu à l'Assemblée nationale, le député participe à l'exercice de la souveraineté nationale. Il vote la loi et contrôle l'action du gouvernement.

Qui peut voter ?

Les députés sont élus au suffrage universel direct. Seuls les Français âgés de dix-huit ans au moins, inscrits sur les listes électorales, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant pas dans un cas d'incapacité prévu par la loi peuvent participer à l'élection.

Vous pouvez participer à la tenue des bureaux de vote.

Pour participer bénévolement à la tenue d'un des quatre bureaux de vote de la commune sur des créneaux de 2 h 30, ou au dépouillement en tant que scrutateur, faites-vous connaître à l'accueil de la mairie, par email à mairie@pontpean.fr ou encore par téléphone au 02 99 52 41 70.

Pensez au vote par procuration

Un électeur absent le jour d'une élection peut voter par procuration. L'électeur absent choisit une personne qui vote à sa place. Cette personne doit voter selon

les consignes données par l'électeur absent. L'électeur absent le jour de l'élection doit faire établir la procuration au plus tôt.

Comment faire la démarche ?

L'électeur qui donne procuration doit remplir un formulaire. Il a 3 possibilités pour faire la démarche :

- Utiliser le téléservice <https://www.maprocuration.gouv.fr/>, puis aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat de police avec un justificatif d'identité et l'e-mail de confirmation du dépôt de la demande en ligne ;
- Imprimer le formulaire disponible sur internet, puis le remettre en personne en présentant un justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ;
- Remplir à la main le formulaire disponible sur place en gendarmerie ou au commissariat et présenter en personne un justificatif d'identité.

À NOTER

- **Ouverture des bureaux de vote de 8 h à 18 h**
- **les bureaux de vote sont situés au complexe sportif J. Gourdaïs**
- **Pour voter, vous devez avoir la nationalité française et présenter une pièce d'identité**

CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS



À l'approche des congés d'été, la préfecture recommande aux usagers de vérifier dès à présent la validité des papiers d'identité.

Les demandes de titre d'identité, ou de renouvellement si nécessaire, doivent être déposées dès maintenant, afin de limiter les délais d'attente et d'obtention. La commune de Pont-Péan ne traite plus les demandes de cartes nationales d'identité et passeports. La liste des communes équipées du dispositif de recueil des demandes de papiers d'identité, du département

d'Ille-et-Vilaine est consultable à l'adresse suivante: <http://www.illevilaine.gouv.fr/Demarches-administratives/Carte-Nationale-d-identite-CNI/Documents-identites-27-communes-d-Ille-et-Vilaine-pour-faire-une-demande>.



L'ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

21 FÉV. 2022

Finances - Subventions aux associations 2022

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS PROJET*
Badminton APB	-	
Basket BCPP	740 €	
Football USPP	1 385 €	258,12 €
Gym enfant (Amine)	-	
Gym volontaire	466 €	
Karaté	346 €	
Rando pédestre	512 €	
Tai Chi Chuan	287 €	
Tennis	398 €	
Véloxygène	467 €	
Viet Vo Dao	481 €	
Yoga	-	
Arts maniaques	352 €	
Barbouilles	517 €	
Cercle folklorique	569 €	400 €
Créativités	920 €	
Roi grenouille	724 €	300 €
Sol mineur	338 €	200 €
Club des aînés	-	
CSF	-	
JAPAR	200 €	500 €
MAL'O	200 €	
UNC/AFN	230 €	400 €
APE	230 €	300 €
Breizh Kabylie	200 €	
SEL	230 €	
Ainsi Danse	159 €	
Judo	-	
Vocal'ise	-	
Galène	229 €	
Sous total	388 €	
Comité des fêtes		3 000 €
Primevère	300 €	
USEP	-	
Les vitrines	230 €	
Collège de Fontenay Amicale	100 €	
Collège de Fontenay Association sportive	100 €	
TOTAL	10 910 €	5 358,12 €

* Montant versé si projet concrétisé

Finances. Crédits scolaires 2022 subventions à l'école primaire publique

Les crédits scolaires et les subventions attribués à l'école Lucie Aubrac en 2022 sont calculés au prorata de l'effectif, soit un montant de 14 662 € pour 137 élèves de classes maternelles et 31 044 € pour 238 élèves de classe élémentaire.

Petite enfance. Crèche Mille Pattes Chartres-de-Bretagne/Pont-Péan avenant à la convention

La participation des deux communes est calculée sur la base du nombre de places réservées par chacune d'elles, à savoir 18 places pour Chartres-de-Bretagne et 6 places pour Pont-Péan.

Pour l'année 2022 au vu du budget prévisionnel présenté par l'association, les montants des participations sont de 103 501.50 € pour Chartres-de-Bretagne et de 34 500.50 € pour Pont-Péan.

Petite enfance. Création d'un relais petite enfance intercommunal

Les membres du Conseil municipal approuvent la poursuite des travaux de réflexion sur la création du RPE intercommunal.

21 MARS 2022

Finances - Budget principal de la commune - compte administratif 2021

Résultats C.A. 2021 - COMMUNE

RESULTATS 2021	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES (hors 001 et 002)	903 216 €	3 480 644 €	4 383 860 €
DEPENSES	1 019 279 €	3 038 830 €	4 058 110 €
EXCEDENT 2021		441 813 €	325 750 €
DEFICIT 2021	-116 063 €		
RESULTATS DE CLÔTURE 2020 AFFECTE EN INVESTISSEMENT	189 365 €		189 365 €
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCT. 2020		143 299 €	143 299 €
RESULTAT DE CLÔTURE 2021	73 301 €	585 112 €	658 414 €

Finances - Budget annexe Zone d'Activités du « Pont-Mahaud » compte administratif 2021

Résultats C.A. 2021 - ZA PONT-MAHAUD

RESULTATS 2021	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES (hors 002)	337 307 €	339 327 €	676 635 €
DEPENSES (hors 011)	165 682 €	337 307 €	502 990 €
EXCEDENTS 2021	171 625 €	2 019 €	173 645 €
DEFICITS 2021			
RESULTATS 2020	- 337 307 €	70 553 €	- 266 754 €
RESULTAT DE CLÔTURE 2021	- 165 682 €	72 572 €	- 93 109 €

Finances - Subvention au CCAS 2022

Les membres du Conseil municipal décident d'octroyer une subvention de fonctionnement au CCAS de Pont-Péan d'un montant de 18 500 €.

Finances - Vote des taux d'imposition locaux 2022

Les membres du Conseil municipal se prononcent sur le maintien des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2022 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,9% soit 23 % (taux communal) + 19,9% (taux départemental)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,46 %

Finances - Vote du Budget Primitif de la commune en 2022

Les membres du Conseil Municipal adoptent le budget primitif 2022 (20 voix POUR et 6 abstentions : Farida AMOURY, Maryse AUDRAN, Dominique CANNESSON, Pascal COULON, Espérance HABONIMANA, Yvon LE GOFF) pour un montant total des dépenses de fonctionnement de 3 555 927 € et un montant total des dépenses d'investissement de 3 409 639,07 €.

Finances. Vote du Budget Primitif annexe 2022 - Zone d'Activités du « Pont-Mahaud »

Les membres du Conseil municipal adoptent le budget primitif 2022 de la zone d'activités du Pont-Mahaud (20 voix POUR et 6 abstentions : Farida AMOURY, Maryse AUDRAN, Dominique CANNESSON, Pascal COULON,

Espérance HABONIMANA, Yvon LE GOFF) et fixent le montant total des dépenses de fonctionnement à 208 105,87 € et à 165 682,09 € en section d'investissement.

Finances - Crédits scolaires 2022 subventions aux écoles privées

Les membres du Conseil municipal décident, d'attribuer une subvention de fonctionnement de 85 € par enfant pont-péannais scolarisé pour l'année scolaire 2021-2022, au titre des subventions accordées aux écoles primaires privées, soit une subvention de 765 € attribuée à l'école Le Sacré cœur d'Orgères et 1 105 € à l'école Sainte Marie de Chartres-de-Bretagne.

Travaux. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de Pôle social, associatif et multi-activités

Les membres du Conseil municipal (avec 2 abstentions : Dominique CANNESSON, Pascal COULON et 24 voix POUR) décident d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise BOULET Architectes avec un montant de 44 165 € HT.

Finances. Construction d'un pôle social, associatif et multi-activités demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local 2022.

Les membres du Conseil municipal approuvent le plan de financement prévisionnel et sollicitent l'État pour une subvention spécifique au titre de la DSIL 2022 d'un montant de 187 500 €.

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Désignation	H.T.	Désignation	H.T.
Travaux	550 000 €	DSIL 2022 estimée	187 500 €
		Fonds de concours 2022 Rennes Métropole Estimation, pas d'attribution	187 500 €
Maîtrise d'œuvre	49 500 €		
Bureaux de contrôle technique – SPS	5 500 €	Part communale (40%)	250 000 €
Autres dépenses (imprévues)	20 000 €		
TOTAL HT	625 000 €	TOTAL HT	625 000 €

Finances - Équipements scéniques à l'espace Beausoleil demande de subvention à la Région Bretagne

Les membres du Conseil municipal sollicitent auprès du Conseil Régional une demande de subvention pour le projet d'acquisition d'équipements scéniques, à hauteur de 6 905 €.

Petite enfance. Contrat avec la Crèche Tintinabulle – avenant

Les membres du Conseil municipal acceptent (25 voix POUR et 1 abstention : Mourad ZEROUKHI) de revaloriser le taux horaire fixé à 2.36 €/heure/enfant.

Foncier - Installation d'une antenne - relais - contrat de bail

Les membres du Conseil municipal approuvent (avec 14 voix POUR, 8 abstentions : Laëticia GAUTIER, Yvon LE GOFF, Alexandre MOREL, Mourad ZEROUKHI, Farida AMOURY, Maryse AUDRAN, Dominique CANNESSON, Espérance HABONIMANA, 4 voix CONTRE : Anthony BOSSARD, Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Didier LE GOFF, Pascal COULON) la mise à disposition par bail, à la SAS Free mobile, d'une partie de la parcelle communale cadastrée ZH 14 située au lieu-dit Tellé.

11 AVR. 2022

Travaux – Construction d'un Espace Petite Enfance – validation de l'Avant-Projet Définitif et fixation du forfait définitif de rémunération de maîtrise d'œuvre.

les membres du Conseil municipal décident :

- de retenir les PSE et variantes n°3, 7 et 8 et d'approuver l'Avant-projet Définitif tel que présenté, dont le montant prévisionnel des travaux est de 497 700,00 € HT,
- de maintenir lors de la consultation des entreprises, les PSE et variantes n°1, 2, 4, 5, 6 et 9,
- de ne pas retenir la variante n°10,
- de charger Monsieur le Maire d'engager, selon la procédure adaptée, conformément au Code de la commande publique, une consultation d'entreprises préalable à la passation de marchés de travaux,
- d'accepter la passation de l'avenant de maîtrise d'œuvre, contracté avec le groupement constitué par le ca-

binet d'architectes ATELIER DU PORT et le bureau d'études thermique et fluides EICE, fixant le forfait définitif de rémunération à 47 895,30 € HT sur les bases suivantes :

- estimation des travaux par le maître d'œuvre : 497 700,00 € HT
- estimation des options par le maître d'œuvre : 39 600,00 € HT
- taux de rémunération (mission OPC comprise) : 8,90 %
- forfait définitif de rémunération (mission OPC comprise et valorisation des options incluse) : 44 295,30 € HT.
- forfait pour mission EXE : 3 600,00 € HT.

Finances – Participation 2022 Syndicat de piscine intercommunal « La Conterrie »

Les membres du Conseil municipal approuvent la participation de la commune pour 2022 d'un montant de 38 738 € au Syndicat de piscine intercommunal La Conterrie.

Finances – Subvention au collège de Fontenay – projet « Greenlandia »

Les membres du conseil municipal avec 22 voix pour et 1 abstention (Nicolas RATY) approuvent le versement d'une subvention de 500 € au collège de Fontenay au titre de l'aide au financement du projet « Greenlandia ».

Cohésion sociale – Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Les membres du Conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la Charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale.

Intercommunalité - prix et la qualité du service public d'assainissement

Les membres du Conseil Municipal prennent acte du rapport d'activités 2020 de Rennes Métropole sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité sauf mentions contraires.

EN DIRECT SUIVEZ LES CONSEILS MUNICIPAUX
SUR FACEBOOK LIVE @VilledePontPean

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DES
COMPTES-RENDUS
DE CONSEILS MUNICIPAUX SUR :
www.pontpean.fr





- CÉLINE CALVAR - CHARGÉE DE COMMUNICATION

Le métier de communicant public n'existait pas il y a 15 ans dans les villes de moins de 5 000 habitants, aujourd'hui c'est devenu une fonction plus courante et stratégique, qui outre sa mission d'informer contribue à la vitalité du territoire. Céline CALVAR nous présente son métier.

Quel a été votre parcours ?

Je suis titulaire d'un bac +3 en communication et digital. J'ai travaillé 2 ans dans des entreprises privées en tant que Web designer et chargée de communication. En 2003, j'ai intégré la Fonction Publique grâce au dispositif Emploi jeunes en tant qu'animatrice cybercommune. Puis en 2005, j'ai évolué vers un poste de coordinatrice de la vie associative.

Dès mon arrivée à Pont-Péan, j'ai mis mes compétences en communication au service de la collectivité. C'est donc très naturellement qu'en 2008, au changement de mandat, j'ai pris mes fonctions de chargée de communication.

Quelles qualités faut-il à un communicant public ?

Tout d'abord, je dirais qu'il faut faire preuve de qualités relationnelles pour instaurer la confiance avec ses interlocuteurs, élus, services, acteurs locaux. Ensuite, l'information et l'événementiel sont des domaines qui nécessitent une capacité d'organisation, d'anticipation, et de gestion des priorités. Par ailleurs, la fonction d'écriture est primordiale, une bonne maîtrise de la langue française et de son orthographe sont impératives. Enfin, c'est un métier en perpétuelle évolution, pour être capable d'innover, de s'adapter aux évolutions technologiques, aux tendances et à l'environnement territorial, il faut être curieux.

Quelles formations conseilleriez-vous à un jeune qui souhaiterait devenir communicant public ?

Il existe de nombreuses formations et le domaine de la communication couvre un large panel de métiers très différents. Je conseillerais surtout de poursuivre ses études en communication jusqu'à un master 2, c'est le niveau généralement requis.

Lorsqu'on est en poste, il est important de se former continuellement pour mettre à jour ses compétences. Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale propose de nombreuses formations à destination des agents, sur les logiciels de Production Assistée sur Ordinateur, les techniques vidéo et photo, la stratégie de communication, la gestion de projets...

Quels sont vos projets ?

La passion est mon moteur. J'ai besoin de nouveaux défis pour avancer. À Pont-Péan, le challenge est de taille. Une dizaine de projets structurants vont sortir de terre au cours du mandat. Ma mission est d'accompagner ces changements, et d'informer de l'état d'avancement des projets.

Par ailleurs l'équipe municipale développe de nombreuses actions autour de la démocratie participative et de la biodiversité, ce sont deux sujets qui me parlent et sur lesquels j'espère pouvoir contribuer.

Comment voyez-vous votre métier dans les prochaines années ?

Dans un contexte de perte de crédibilité de l'action publique, où les réseaux sociaux cassent les codes, et où les territoires se transforment, la communication territoriale est passée d'un rôle purement informatif à un rôle participatif. Cette transition va s'accroître car dans ce monde du tout dématérialisé l'humain doit reprendre sa place. La communication a un rôle à jouer. Son objectif est de donner du sens à l'action publique et de réussir à toucher tous les publics, d'être inclusive.

Le métier est-il le même dans toutes les collectivités ?

Non, plus la strate de collectivité est grande plus l'agent est spécialiste dans un domaine précis. Dans les petites collectivités, il n'y a pas de budget permettant de faire appel à des prestataires extérieurs, et le service communication se résume généralement à un ou 2 agents. À la fois, rédacteur, webmaster, infographiste, vidéaste, photographe, organisateur d'événements, chargé de projet, le communicant public des petites collectivités est un vrai couteau suisse. Dans les petites collectivités, les élus sont des interlocuteurs directs des chargés de communication et mettent aussi « la main à la pâte ».

Pourriez-vous nous parler de quelques dossiers significatifs ?

Ces derniers mois j'ai eu la chance de participer à plusieurs dossiers importants. Nous avons sur notre territoire la plus grande ferme solaire de Bretagne avec ses 38 000 panneaux. Elle fournit

l'équivalent de la consommation en énergie de 5 000 foyers. Il s'agissait de collaborer avec les porteurs de projets pour lancer le financement participatif (1 M€ sur 10M€) auprès des habitants du secteur. L'objectif a été atteint en 48 h. J'ai participé aussi avec la collectivité Eau du Bassin Rennais et le service déchets de Rennes métropole à une action de sensibilisation à l'économie d'eau et aux bons gestes de tri. Cette opération s'est inscrite sur toute l'année 2021 avec diverses actions, vidéo, campagnes d'affichage, stratégie réseaux sociaux...

Enfin, un autre sujet qui a marqué la communication ces derniers mois a été le lancement du premier budget participatif de la commune d'un montant de 10 000 €. Là encore diverses actions ont été menées pour l'appel à projet, puis la présentation des 6 projets en show citoyen filmé et les élections au jugement majoritaire. 3 projets ont été retenus, terrain à bosses (pump track), verger au parc du Midi, et potager éducatif. Il y a eu 169 votants (taux de participation 4,7% alors que la moyenne est de 2,2%).

Vous venez de participer à La Sénagazelle, de quoi s'agit-il ?

C'est un projet personnel. Il s'agit d'une course solidaire au Sénégal. Je me suis engagée avec 3 copines coureuses à pieds comme moi. Nous avons récolté 40kg de fournitures scolaires chacune. Sur place nous étions 80 « gazelles ». Nous courions 10 km chaque matin pour rejoindre une école et distribuer des fournitures scolaires. C'est une aventure extraordinaire de découverte où l'effort physique décuple le plaisir d'aller à la rencontre de l'autre. Les temps passés avec les enfants étaient émouvants. Ils nous ont apporté tellement plus que quelques crayons !

Le Sénégal est bien la Terenga « terre d'hospitalité ».

Pour en savoir +

<http://www.senegazelle.fr/>



LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Les mouvements de personnel font partie intégrante de la vie de la collectivité, comme dans tout milieu professionnel. La ville de Pont-Péan remercie vivement les agents qui ont quitté la collectivité ces deux derniers mois, pour l'investissement qu'ils ont témoigné dans leurs missions et elle leur souhaite bonne continuation pour la suite de leur parcours professionnel. Et elle adresse la bienvenue aux nouveaux agents.

PÔLE ENFANCE

Brieuc BOLZER

adjoint d'animation



était présent sur la collectivité depuis 2015 où il a d'abord travaillé à l'ALSH, puis, il a réalisé des remplacements sur le temps du midi, TAP, périscolaire et ALSH pendant quelques mois. Ensuite, dans le cadre d'un « Contrat d'avenir » il a pu suivre une formation professionnalisante d'animateur, le Brevet d'Éducation Populaire de la Jeunesse et des Sports (BPJEPS), option Activités Physiques pour Tous. En 2020, il a obtenu son diplôme et a poursuivi ses missions dans l'équipe d'animation de la commune de Pont-Péan.

Olivia PELAUTIER

adjoint technique

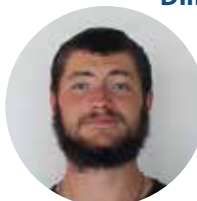


a intégré l'équipe du pôle enfance éducation jeunesse en 2017 où elle effectuait des missions d'entretien des locaux et de restauration scolaire. Elle quittera ses fonctions le 31 mai, pour rejoindre le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

PÔLE TECHNIQUE

Dimitri SCHAAL

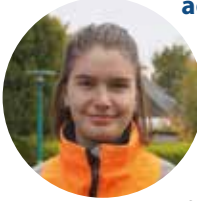
agent des services techniques,



a quitté ses fonctions fin avril. Il avait intégré les services communaux dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion, à la suite duquel il a obtenu un BEPA aménagements paysagers. Ses missions consistaient à assurer l'entretien, la propreté, et l'aménagement paysager des espaces publics extérieurs. Il quitte la commune pour se réorienter vers le métier de charpentier. Il a déjà trouvé une entreprise pour suivre sa formation en alternance.

Anaïs FOURNET-MAZARS

agent des services techniques



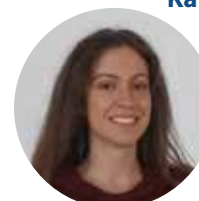
en remplacement au service espaces verts depuis le 6 septembre 2021, a quitté la commune le 4 mai.

L'équipe municipale remercie chaleureusement Brieuc, Olivia, Dimitri Anaïs et Katell, pour la qualité de leur travail et leur souhaite une bonne continuation !

PÔLE ADMINISTRATIF

Katell NOEL,

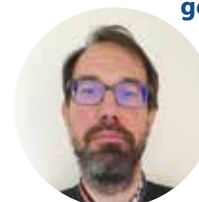
agent administratif



en recrutement temporaire par le biais du CDG 35, a terminé son contrat à Pont-Péan mi-mai. Elle était en remplacement depuis novembre dernier en mairie, où elle a eu des missions d'accueil du public, et de secrétariat de direction. Elle a aussi effectué la facturation des services scolaires et périscolaires, et dernièrement, elle a travaillé en comptabilité, dans le cadre d'une vacance de poste. Son implication et sa polyvalence, ont été d'une aide précieuse.

Pascal COIGNARD

gestionnaire comptable et financier



a rejoint le pôle administratif, le 9 mai dernier. Il a pour mission principale la gestion comptable de la commune (dépenses et recettes), le suivi des budgets de fonctionnement des services municipaux. Il a également un rôle d'assistant dans la préparation budgétaire, et le suivi des marchés publics. Fort d'une expérience de plusieurs années dans ce métier, nous lui souhaitons une bonne intégration au sein de l'équipe communale.



RETOUR À LA SEMAINE DES 4 JOURS POUR LES ÉLÈVES

Après une concertation d'environ un an et demi, avec les reports dus à la crise sanitaire, impliquant tous les acteurs de la communauté éducative (enseignants, parents, agents de la collectivité, élus, l'organisation des temps scolaires pour le groupe scolaire Lucie Aubrac, à partir de septembre 2022, a été actée, avec un rythme, de 4 jours scolaires pour tous les enfants.

Il s'agira de l'application d'un rythme dérogatoire, car depuis 2013, la loi implique la mise en place d'une semaine scolaire à 4.5 jours, mais le décret de 2017 permet aux écoles de revenir à un rythme de 4 jours. Depuis Septembre 2018, la différenciation des rythmes scolaires (4 jours pour les enfants de maternelle et 4.5 jours pour les enfants d'élémentaire), qui n'était au démarrage, qu'une expérimentation sur l'Académie de Rennes, sera appliquée jusqu'en juillet 2022, fin de cette année scolaire.

À compter de septembre 2022, les enfants des écoles maternelle et élémentaire de Pont-Péan auront donc tous le même rythme scolaire, à savoir un rythme de 4 jours scolaires par semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Sur la question des rythmes scolaires, les différentes rencontres ont permis de connaître les positions et arguments de chacun des acteurs de la collectivité, enseignants, parents d'élèves, personnel communal, élus. Une réunion publique, organisée mi-novembre, a confirmé les résultats du sondage qui a suivi, à savoir qu'aucune position consensuelle n'a pu être prise sur le sujet. Lors du conseil d'école de décembre, les enseignants avaient voté à l'unanimité un retour à un rythme de 4 jours scolaires tandis que les parents d'élèves avaient un avis mitigé sur la question. Le conseil municipal de janvier avait voté pour le maintien de la différenciation des rythmes scolaires, pour poursuivre l'action mise en place sur la collectivité depuis quelques années.

Après toute cette période de réflexion et de rencontres, tous les éléments ont été transmis au Directeur Académique afin de statuer sur le rythme scolaire pour le groupe scolaire Lucie Aubrac de Pont-Péan. De nombreux échanges, entre la collectivité et le Directeur Académique, ont eu lieu tout au long du processus de concertation. Pourtant la position de l'Académie de Rennes qui est de n'avoir qu'un seul et même rythme

scolaire pour tous les enfants d'une même école n'était pas connue. Avec cette annonce, la différenciation des rythmes scolaires n'aurait pas pu se poursuivre.

Un retour à 4.5 jours pour tous les enfants, maternelle et élémentaire, n'était pas à l'ordre du jour. Le choix a donc été de revenir à un rythme, de 4 jours scolaires pour tous les enfants. Cette décision a été annoncée lors du conseil d'école de mars 2022 aux enseignants, aux parents, et aux représentants des parents d'élèves. Les horaires scolaires sont, à ce jour, en cours de discussions et seront communiqués aux parents d'élèves dans les prochaines semaines via le portail familles et le site internet de la commune.

Suite à cette annonce, la communauté éducative devra se réunir pour rédiger un nouveau Projet Educatif de Territoire (qui permet d'avoir des actions communes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire et de mieux suivre les enfants sur ces différents temps), ainsi qu'un Plan Mercredi (pour poursuivre la démarche des actions mises en place depuis 2013 et même avant, entre les acteurs de la communauté éducative), afin que le lien entre les enfants et l'équipe d'animation ne soit pas rompu et que l'enfant soit placé au cœur des réflexions.

Ces documents, une fois validés par les différents partenaires, à savoir, la Caisse d'Allocations Familiales (qui subventionne le temps périscolaire, mercredi et vacances scolaires) et le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport et par l'Éducation Nationale, seront mis en ligne et consultables sur le portail familles : <https://pontpean.portail-familles.net/> Les services de la collectivité travaillent dès maintenant à l'élaboration d'une organisation avec ce retour à un rythme à 4 jours scolaires par semaine.

La commune remercie toutes les personnes qui se sont impliquées dans ce processus de concertation et qui ont, par écrit ou bien lors des rencontres, exprimé leur position sur le rythme scolaire pour les enfants.



CET ÉTÉ À L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'été se prépare au service enfance jeunesse. Le programme détaillé des camps et activités vous sera dévoilé à partir du vendredi 20 mai.

OUVERTURE DE L'ALSH

L'accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans sera ouvert du vendredi 8 juillet au mardi 30 août avec une fermeture du 1^{er} août au 15 août et le mercredi 31 août.

Si vous avez un besoin de garde pour cette période, une convention a été signée avec la mairie de Chartres-de-Bretagne. Le tarif appliqué sera le même qu'à Pont-Péan. Renseignements au centre d'animation l'Igloo (02 99 41 37 62).

LES MINI CAMPS

- Du lundi 11/07 au mercredi 13/07
pour les enfants de 8 à 10 ans

à la Base de plein air du Couesnon

- Du lundi 18/07 au jeudi 21/07
pour les enfants de 10 à 12 ans

à la Base de plein air du Couesnon

- Du mercredi 17/08 au vendredi 19/08
pour les enfants de 6 à 8 ans

à la Base de loisirs de Trémelin

- Du lundi 22/08 au jeudi 25/08
pour les enfants de 9 à 12 ans

à la Base de loisirs de Trémelin

INSCRIPTIONS AUX CAMPS

du 23/05 au 28/05 par mail à : facturation@pontpean.fr.

Permanence d'inscriptions aux camps, le mercredi 25 mai
de 14 h à 18 h, à l'accueil de loisirs.

CONFÉRENCE PETITE ENFANCE

Le service Petite Enfance de la ville organise une conférence intitulée « L'autorité et les limites, quel cadre, à quel âge et quelles conséquences éducatives, trouver des alternatives à la punition », le jeudi 16 juin 2022, à 20 h, à l'espace Beausoleil.



© 123-RF

Lors de cette conférence, Monica Mejia, psychologue clinicienne à La Vie des Parents, abordera la thématique de l'autorité et des limites.

Monica vous donnera des éléments de compréhension sur l'importance des limites pour le développement de l'enfant. Elle vous aidera à identifier votre style d'autorité et vous expliquera

l'importance de susciter la coopération de l'enfant plutôt que son obéissance. Vous repartirez avec des pistes de communication pour développer une discipline familiale bienveillante et continuer à grandir avec vos enfants.

Conférence tout public - Gratuit

www.laviedesparents.fr / laviedesparents@gmail.com

INSCRIPTION À L'ÉCOLE, N'ATTENDEZ PAS !



© GGdebaio - 2021

Pensez à inscrire votre enfant à l'école dès maintenant pour la rentrée prochaine.

Pour une première inscription au groupe scolaire Lucie Aubrac de Pont-Péan, les parents doivent obligatoirement réaliser une inscription soit auprès de la mairie, soit à partir du site internet www.pontpean.fr rubrique vos-demarches/enfance-education-jeunesse/

Dans les 2 cas vous devrez remplir un questionnaire et fournir une copie :

- De la carte identité d'un des parents ;
- Du livret de famille ;
- D'un justificatif de domicile (facture d'eau ou électricité de moins de 3 mois) ;

Afin de préparer la prochaine rentrée scolaire dans les meilleures conditions, l'école a besoin de connaître le nombre d'élèves qu'elle accueillera. L'inscription de votre enfant est donc à engager dès maintenant.

RAPPEL

L'école est obligatoire à partir de 3 ans. Il est possible de faire sa première rentrée scolaire avant ses 3 ans révolus, en Toute Petite Section, mais les places sont limitées.

Une fois l'inscription effectuée, la directrice de l'école Ghislaine ROPTIN prendra contact avec les parents pour convenir d'un rendez-vous, courant juin.





© service jeunesse

© Atelier du Port

SERVICE JEUNESSE

BILAN DES VACANCES D'AVRIL

Durant les deux semaines des vacances d'avril, l'équipe du Local Jeunes a proposé diverses animations pour les jeunes de 10 à 14 ans. Les plus jeunes sont allés au space laser (activités déterminées par le groupe dans le cadre de l'activité « À toi de jouer » où les jeunes sont acteurs de leur loisir en fonction du budget déterminé par les animateurs). Ils ont également joué dans les rues de Pont-Péan à travers d'un rallye photos, et découvert des jeux vidéo rétros. Les plus âgés (de 12 à 18 ans) ont organisé une journée à la patinoire et ont eu la main verte en réalisant les nouvelles plantations de leur potager. Le retour des beaux jours et la fin du pass vaccinal ont permis aux jeunes de regagner davantage de liberté et de retrouver des activités qu'ils n'avaient pas faites depuis longtemps.

CAMPS 12/15 ANS DU 9 AU 16 JUILLET

La préparation du camp 12-15 ans se poursuit, durant les dernières réunions les jeunes ont pu définir leur lieu de séjour : ils partiront à l'île d'Oléron ! Ils ont également recherché des campings et défini des activités nautiques à faire durant le séjour. Si tu es intéressé-e pour rejoindre le groupe, n'hésite pas à venir à la **prochaine réunion, mercredi 25 mai de 14 h à 16 h au Local Jeunes.**

CAMPS 15/18 ANS DU 2 AU 7 JUILLET

Les réunions de préparations pour le séjour itinérant ont démarré. Ce séjour est co-construit entre les espaces jeunes de Laillé et de Pont-Péan. Pour le moment le groupe se dirigerait plutôt vers une arrivée à Belle-île-en-Mer en utilisant plusieurs moyens de transport (Canoë, train, bateau, vélo...). Si tu es intéressé-e par cette aventure, n'hésite pas à contacter les animateurs au 06 74 83 34 95 ou localjeunes@pontpean.fr.

FLOCKAGE DE LOGOS AVEC LES PETITS DÉBROUILLARDS

Sur les 3 derniers mercredis avant les vacances de printemps, un groupe de jeunes a travaillé sur un projet de création de logo avec l'association Les Petits Débrouillards. Ce travail leur a permis de floquer leur création sur des vêtements pendant les vacances au Local Jeunes. Les familles étaient conviées à venir découvrir cette animation.



© service jeunesse

LA TRAME DONNE LA PAROLE AUX JEUNES

Pendant la première semaine des vacances, des animatrices missionnées par Rennes Métropole sont venues pour rencontrer les jeunes/futurs majeurs de Pont-Péan. Elles ont mené plusieurs ateliers d'expressions et vidéos. Ensemble, nous avons discuté de la place des jeunes dans notre société et certains jeunes sont partis enquêter dans la rue en « Micro-Trottoir ».



CRÉATION D'UN ESPACE PETITE ENFANCE

Lors du conseil municipal du 11 avril 2022, les élus ont approuvé l'Avant-Projet Définitif présenté par Haude LECOINTRE, architecte du cabinet « Atelier du Port » retenu pour réaliser ce projet.

Un montant estimatif a été défini avec des prestations de construction validées en base et des prestations en variante. L'objectif est de pouvoir maîtriser les coûts de construction tout en respectant un cahier des charges, notamment le souhait d'un bâtiment passif avec une partie des éléments de construction biosourcés et recyclables. Le bâtiment sera construit en ossature bois.

À ce stade, le montant d'opération estimé de 589 195€ se décompose comme suit :

- estimation des travaux par le maître d'œuvre : 497 700 € HT,
- estimation des options par le maître d'œuvre : 39 600 € HT,

- forfait définitif de rémunération du Maître d'œuvre : 47 895,30 € HT,
- bureaux de contrôle technique/sécurité et protection de la santé : 4 000 € HT.

La Commune a déjà obtenu deux subventions :

50 000 € de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et 75 000€ du Département dans le cadre du Fonds de soutien aux projets locaux. Parallèlement elle poursuit sa recherche de financements auprès d'autres partenaires : Rennes Métropole au titre du Fonds de concours métropolitain, et la Caisse d'Allocations Familiales.

PROCHAINES ÉTAPES

mai		sept.		
DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DES PARTENAIRES	DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE	LANCEMENT DES APPELS D'OFFRE <i>pour retenir les entreprises nécessaires à la construction du bâtiment</i>	COMMISSION DES APPELS D'OFFRE	DÉBUT DES TRAVAUX <i>pour une durée d'environ 10 à 11 mois</i>
2022				

Le projet du bâtiment de la petite enfance a été présenté dans le précédent magazine municipal, l'article est consultable sur www.pontpean.fr

PORTRAIT D'UN JEUNE PONT-PÉANNAIS MATTHEW, 22 ANS, FUTUR AMBULANCIER

Titulaire d'une licence infocom, Matt est pourtant plutôt attiré par les métiers du social. Contraint de prendre les choses en main lors de l'accident d'un proche l'été 2021, ça lui est apparu comme une évidence : il sera ambulancier afin de se mettre au service des autres.

Matt se renseigne surtout sur internet, ce qui le conforte dans sa décision. Il s'inscrit alors sur le site de l'IFA (Institut de Formation des Ambulanciers) à Pontchaillou.

Avant de pouvoir intégrer cette formation, il faut déjà trouver par soi-même un stage obligatoire de 140 heures qui a pour but de confirmer sa détermination avant de passer le concours composé d'une épreuve écrite (non obligatoire pour les bacheliers) et d'un oral. Le permis de conduire est évidemment obligatoire.

« C'est un beau métier, avec un beau relationnel, mais si tu n'as pas la vocation, ça sert à rien. Tu n'as pas de profit, tu ne comptes pas ton temps, c'est difficile d'avoir une vie de famille. C'est un métier qui demande de la passion, qui forge... mais tu es confronté à une dure réalité, entre penser et faire c'est différent. »

**«C'est un beau métier,
avec un beau relationnel,
mais si tu n'as pas
la vocation,
ça sert à rien.»**



Matt a commencé sa formation en janvier et aura son DEA en juin. La profession recrute, il n'aura pas de mal à trouver un contrat. Il ambitionne pour l'avenir un emploi au SMUR ou peut-être formateur.

On lui souhaite de s'épanouir dans ce métier certes exigeant et chronophage, mais si riche !

LES BÉNÉVOLES DU « PANIER SOLIDAIRE »

En février 2004 ouvre, à l'initiative du CCAS, la Banque Alimentaire de Pont-Péan dans des locaux peu pratiques, allée de la mine, mais où règnent bon accueil et disponibilité. Elle sera plus joliment nommée « Panier Solidaire ».

Aujourd'hui encore, après plusieurs déménagements, le Panier Solidaire accueille toutes les semaines des familles en difficulté passagère.

Cet accueil serait impossible sans les nombreux bénévoles qui se sont succédés au cours des années.

Parler un peu d'eux et de leur engagement est important car, sans eux, la Banque Alimentaire n'existerait pas. Il s'agit avant tout d'une équipe, complémentaire et motivée non seulement le samedi, mais également le reste de la semaine pour que tout soit prêt.

En effet, il faut aller à Pacé et à U Express chercher les produits nécessaires, les ranger, faire l'inventaire afin d'accueillir les bénéficiaires dans de bonnes conditions le samedi matin.



Le but de ces bénévoles, est d'apporter leur « faible contribution et leur écoute » aux personnes qui peuvent traverser des moments difficiles, sans a priori, sans jugement. Cela leur permet également de se retrouver et de pérenniser ce lien social que beaucoup connaissent dans le cadre de leur métier.

Leur souhait est d'élargir l'action de distribution de produits de première nécessité à un accompagnement plus « social et d'entraide ».

SOLIDARITÉ UKRAINE

Après la stupeur du déclenchement de la guerre par la Russie le 24 février dernier, nous sommes confrontés depuis, les uns et les autres, aux récits des horreurs commises en Ukraine. Toutes ces vies bouleversées par le conflit armé, du jour au lendemain, nous touchent quel que soit notre âge, nos origines ou nos situations sociales. On cherche à comprendre, on se demande comment agir.

Relativement éloignés de ce pays, nous ne sommes pas en première ligne de l'accueil des réfugiés. La mobilisation en France a d'abord été celle de la collecte de dons, en nature et numéraires, confiées aux grandes ONG, les plus en capacité immédiate d'organiser et acheminer l'aide. Sur le bassin rennais, de nombreuses initiatives ont été recensées. Les volumes de matériels collectés ont été très vite conséquents, c'est pourquoi, un appel a été fait pour encourager désormais le don d'argent afin de financer l'acheminement des collectes et pouvoir les compléter par des achats spécifiques.

À cet effet, la commune relaie à nouveau la possibilité de faire un don auprès du Secours Populaire, de la Croix-Rouge ou encore de la protection Civile.

La préfecture d'Ille-et-Vilaine dénombrait, au 7 avril, 654 arrivées de ressortissants ukrainiens, dont 239 enfants.

Après avoir demandé début mars aux communes de recenser les particuliers prêts à héberger des personnes, la Préfecture incite dorénavant les volontaires à

s'inscrire directement sur la Plateforme nationale « Pour l'Ukraine » et elle démarche plutôt les communes disposant de bâtiments disponibles et adaptés à de l'hébergement collectif. Pont-Péan n'est pas dans ce cas, et pourtant l'équipe municipale a à cœur de témoigner son émotion et sa solidarité à l'égard de toutes les victimes de ces événements. Aussi, la commune proposera en juin, un événement solidaire.

Par ailleurs, conscients que le sort des réfugiés ukrainiens ne peut éclipser celui des nombreuses autres nationalités qui subissent des horreurs les contraignant à quitter leur pays, nous souhaitons adosser à cette proposition, celle de convier plus largement toutes les personnes souhaitant manifester leur soutien aux personnes exilées.

Vous voudriez apporter votre aide, mais ne savez pas comment, sous quelle forme, ni en vous appuyant sur quelles organisations ? Localement, des actions sont menées, des habitants accompagnent des personnes dans leurs démarches, d'autres mettent à disposition une chambre/un studio deux semaines par trimestre. Venez-vous renseigner, en échanger, et réfléchissons ensemble à comment vivre ici et concrètement cette solidarité.

CONTACT

nadege.letort@pontpean.fr - Mairie 02 99 52 41 70

DON DU SANG DIX MINUTES POUR LA SOLIDARITÉ

Le don du sang est une expérience riche qui place les donneurs et les receveurs au cœur d'une dynamique de partage. Il s'agit d'un acte citoyen et solidaire qui consiste en un prélèvement de votre sang. Ce don permet de prélever des globules rouges, du plasma ou encore des plaquettes.

Il n'existe, à ce jour, aucun produit capable de se substituer au sang humain. Le don de sang est donc indispensable pour soigner certaines maladies. Par ailleurs, les produits sanguins ont une durée de vie limitée et les besoins sont quotidiens.

Pour maintenir les réserves au-dessus du seuil de sécurité, 10 000 dons sont nécessaires quotidiennement, dont 600 en Bretagne. Chaque année 1 000 000 de malades sont soignés grâce aux dons.

Le prélèvement ne dure que huit à dix minutes.

En France, le don est fondé sur quatre valeurs : l'anonymat, le volontariat, le bénévolat et l'absence de profit.

Beaucoup de personnes pensent qu'elles ne peuvent plus donner après avoir été contaminées lors de la crise sanitaire.

Alors que le don est possible 14 jours après la contamination à la covid 19 ou la disparition complète des symptômes et sans délai après une vaccination.

COLLECTE DE SANG

JEUDI 02 JUIN, À L'ESPACE BEAUSOLEIL

L'Établissement Français de don du Sang organise une collecte de sang le jeudi 2 juin de 14 h 30 à 19 h, à l'espace Beausoleil.

Les besoins en sang sont toujours constants, restons mobilisés. D'autres lieux de collectes sont possibles, rendez-vous dans la rubrique *Où donner*.

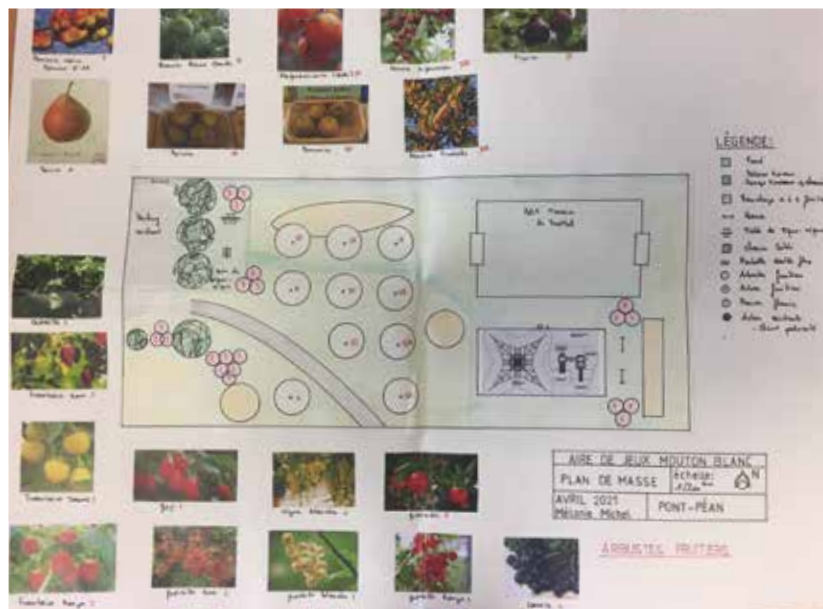
Prenez-rendez-vous sur

<https://dondesang.efs.sante.fr/>

ou au 0 800 109 900 (Appel gratuit)



L'ACTUALITÉ DES SERVICES TECHNIQUES



AIRE DE JEUX DU MOUTON BLANC

L'aire de jeux du Mouton Blanc est à présent enrichie de diverses plantations. Mélanie Michel, agent au service espaces verts avait réalisé un plan avant l'achat des arbres et arbustes fruitiers. Vous pourrez dorénavant y trouver des pommiers, poiriers, cerisiers, figuiers, framboisiers...



RUE DES CHÊNES

L'ensemble des espaces verts de la rue des Chênes n'apportant plus satisfaction a été entièrement repensé. Un gazon a été semé et des fleurs vivaces plantées aux pieds des chênes. L'avenue du Chemin Vert sera quant à elle traitée de la même manière l'hiver prochain.

RADAR PÉDAGOGIQUE

Le radar pédagogique fonctionne depuis le mois de mars au bois Esnault. Cet équipement sera déplacé tout au long de l'année sur la commune permettant ainsi, de prendre conscience de sa vitesse mais aussi pour la commune, d'obtenir des comptages de véhicules et des relevés de vitesse.



VOIRIE, DÉCHETS ET ÉCLAIRAGE PUBLIC, CONTACTEZ RENNES MÉTROPOLE

Vous pouvez émettre votre requête directement sur la plate-forme en ligne dédiée, ou bien contacter les services par téléphone, concernant la voirie, les déchets et l'éclairage public.

Signaler un problème en ligne <https://e-demarches.rennes.fr/Rennes/>

Déchets : 08 00 01 14 31

Voie : 02 23 62 29 79 / **Éclairage public** : 02 23 62 18 90

Pour tout autre problème, incivilités, stationnement, mobilier urbain, espaces verts, contactez la mairie de Pont-Péan, www.pontpean.fr rubrique «je signale un problème» ou 02 99 52 41 70.

LES CRADOS À PONT-PÉAN, NON MERCI !

Souvenez-vous en 2021, dans l'élan de la journée mondiale du nettoyage de la planète, les enfants de l'accueil périscolaire du Lucie Aubrac ont participé à un concours de dessin sur les incivilités du quotidien. Devant le nombre croissant des plaintes déposées sur le site internet de la Mairie, la municipalité a lancé une campagne de sensibilisation avec les œuvres des enfants.

Difficile de fermer les yeux sur le problème, nous passons devant des déchets tous les jours dans la rue. Mégots, canettes, masques, déjections animales... Que ce soit involontaire ou malveillant, difficile d'en parler sans être jugé de faire dans la morale. En espérant que l'éducation, la pédagogie d'aujourd'hui forment les citoyens responsables de demain, la municipalité a voulu donner la parole aux enfants. Usagers à part entière de l'espace public au même titre que les adultes, les messages des affiches interrogent l'attention que nous portons à notre cadre de vie.

Une leçon de civisme, peut-être ? En tout cas, un sincère encouragement pour tous les Pont-Péannais qui se mobilisent toute l'année en nettoyant les chemins, les rues, les cours d'eau sans relâche.



Cleanwalk

Lors des 2 dernières Cleanwalk, ce sont plus de 200 kg de déchets cumulés qui ont été récoltés auxquels il faut additionner les nombreuses initiatives personnelles. Cette année, un nouveau rendez-vous le 18 septembre sera lancé pour participer à cet élan planétaire original, ouvert à tous.

Chats errants

Leur reproduction sans contrôle est à l'origine de nuisances olfactives et sonores et représente un risque sanitaire. Quid de la particularité sur le chat, une espèce invasive ? Leur nourrissage aggrave le phénomène. La municipalité rappelle qu'il est interdit de mettre de la nourriture à disposition des animaux errants. Les propriétaires de chats sont invités à les stériliser et à surveiller leur déplacement pour ne pas nuire au voisinage.

Le maire détient un pouvoir de police en matière de chiens et chats errants. À ce titre, il peut prendre un arrêté interdisant la divagation des animaux, enjoignant aux propriétaires de tenir leur animal en laisse, les avertissant que tout chien ou chat errant trouvé sur la voie publique pourra être capturé et conduit à la fourrière.

Expérimentation d'un cani-composteur

Encouragé par des habitants et avec l'aide du service bio-déchets de Rennes métropole, la commune lance une expérience sur le quartier du Mouton Blanc d'ici quelques mois.

Avec l'augmentation du nombre d'habitants à Pont-Péan, le nombre d'animaux domestiques a lui aussi augmenté. En France, un foyer sur deux (50,1%) possède au moins un animal de compagnie, en 2018, on dénombrait 7,6 millions de chiens et 14,2 millions de chats.

L'article de loi R632-1 du Code pénal et l'article de loi R541-76 du Code de l'environnement impose aux usagers de la collectivité de ramasser les crottes de leur chien, sous peine d'une amende. Des sacs à crottes sont mis gracieusement à disposition par la collectivité à l'accueil de la Mairie. Aujourd'hui, les propriétaires d'animaux domestiques n'ont pas tous le bon réflexe ou n'ont tout simplement pas envie de ramasser et de jeter à la poubelle les petits cadeaux de leurs compagnons.

Avec un cani composteur à proximité, un aller-retour, un coup de pelle et le tour est joué !

Enfin presque ! Le cani composteur demande aussi un peu de surveillance pour s'assurer de la bonne activation microbienne du compost. Un panneau pédagogique et signalétique sera installé pour rappeler le principe et marquer un repère visible de loin. Une durée de 2 ans est nécessaire pour avoir un retour d'expérience éclairé sur le sujet et juger de la qualité du compostage.



BUDGET PRÉVISIONNEL 2022**7 millions d'euros au service des Pont-Péannais·e·s**

Le 15 mars, la commune de Pont-Péan a voté son budget 2022. Grâce à une maîtrise des dépenses courantes, et la recherche de cofinancements, le budget 2022 permet d'engager de nouveaux investissements, et ce, sans toucher aux taux d'imposition, conformément à la volonté des élus de ne pas augmenter la pression fiscale durant toute la mandature.

UN BUDGET DE 6 965 566 €

- **dont 3 555 927 € en fonctionnement**
- **dont 3 409 639 € en investissement**

FONCTIONNEMENT

Montant du Budget
de Fonctionnement
prévisionnel 2022

3 410 k€

L'évolution des dépenses
de fonctionnement 2022
par rapport
au budget prévisionnel 2021

+ 2,3 %



Montant des charges à caractère
général prévisionnelles 2022
(fonctionnement des services,
dépenses d'entretien
du patrimoine)

864 k€

soit 25 % des charges réelles
de fonctionnement



Montant des charges de personnels
prévisionnelles 2022

1 908 k€

soit 55 % des charges réelles
de fonctionnement

Dette au 1^{er} janvier 2022
(capital restant dû)

1 044 k€

soit 235 € par habitant



*La moyenne pour les communes
de même strate est
de 741 € par habitant*



Produit des impôts
estimé en 2022

1 661 k€

soit 367 € par habitant

*La moyenne pour les communes
de même strate est
de 454 € par habitant*

INVESTISSEMENT

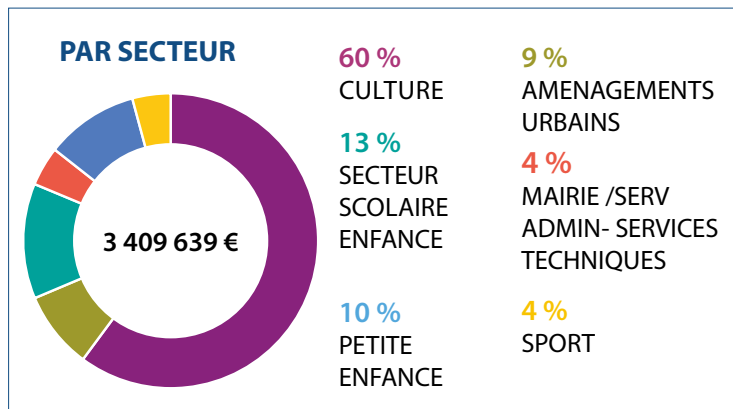
Les dépenses totales prévisionnelles d'investissement 2022 s'élèvent à 3 409 639 € dont :

- 300 k€ de crédits de report sur des opérations d'investissement en cours de réalisation,
- 2 908 k€ d'opérations nouvelles,
- 163 k€ de remboursements d'emprunts

LE FINANCEMENT

Les dépenses d'investissement seront financées de la manière suivante :

- Auto-financement : 720 k€
- Emprunt d'équilibre inscrit au budget : 1 764 k€
- Subventions : 675 k€, FCTVA 118 k€) et amortissements 132 k€



LES PRINCIPAUX PROJETS 2022



BÂTIMENT DE LA MINE

poursuite du projet
1 821 014 €

PETITE ENFANCE

démarrage de la construction du bâtiment
324 090 €

RÉNOVATION ÉNERGETIQUE BÂTIMENT SCOLAIRES

poursuite de la programmation pluriannuelle
312 453 €

CITY PARC

120 000 €

PÔLE SOCIAL ET ASSOCIATIF

démarrage des travaux
46 000 €

BUDGET PARTICIPATIF

En 2021, la commune a consacré une enveloppe de 10 000 € pour son premier budget participatif. Ainsi les habitants ont eu l'occasion de donner vie à leurs idées pour améliorer le cadre de vie et prendre part à l'action communale. 10 projets ont été proposés, après étude du conseil participatif 6 ont été soumis au vote des Pont-Péannais et 3 ont été retenus, le Verger au parc du Midi, le potager éducatif près du groupe scolaire et un pump track (terrain à bosse pour vélos). La mise en place de ces projets est en cours, et se coordonne entre le porteur de projet, le facilitateur (élu référent pour chaque projet) et les services communaux.

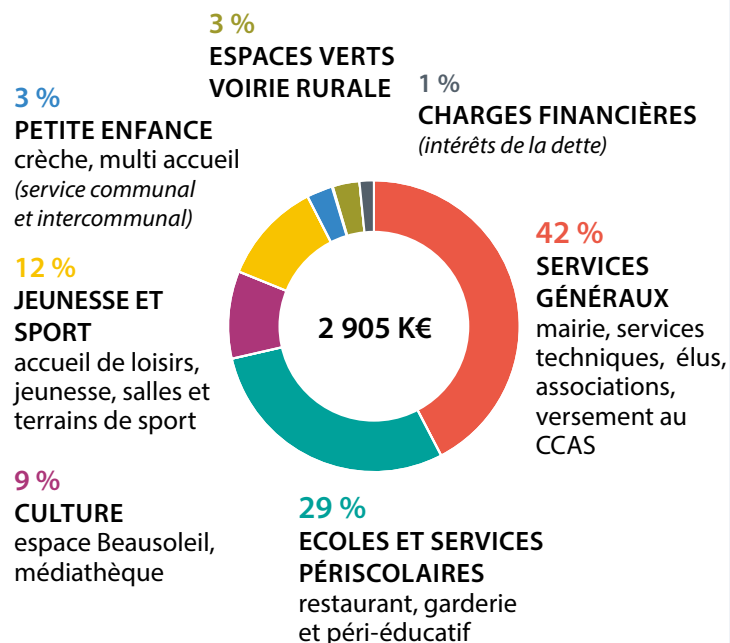
Pour cette nouvelle édition 2022, le conseil municipal de Pont-Péan a maintenu la même enveloppe de 10 000 € et a créé en complément un Fonds d'Initiative Citoyenne d'un montant de 2 000 € qui permettra de financer des idées dont le coût est réduit et avec agilité. **La commune lance dès à présent l'appel à projet 2022 ouvert à tous les Pont-Péannais sans limite d'âge.**

BUDGET RÉALISÉ 2021

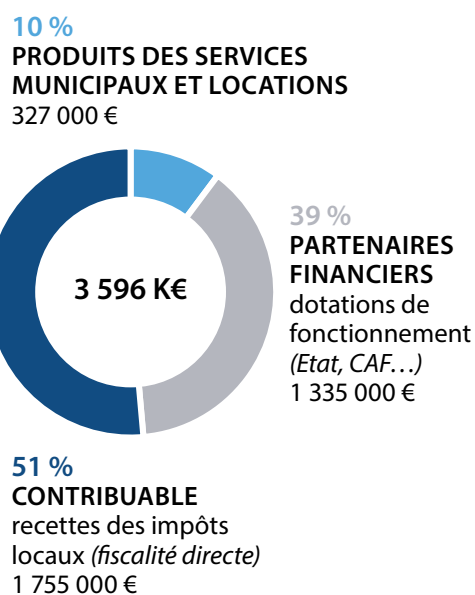
FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 2 905 000 €. Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la commune et de ses services municipaux, et se répartit comme suit :

LES DÉPENSES



LES RECETTES



1 k€ = 1 000 €

INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses d'investissements réalisées en 2021 (études, travaux, équipements) s'élève à 1 019 279 €.

LES PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2021



© GGdébajo - 2021

127 700 €
ENFANCE
SECTEUR SCOLAIRE
 Travaux de rénovation énergétique (désamiantage, sols et plafonds, luminaires, rangements)



© service communication

18 270 €
INFORMATIQUE
ÉCOLE PRIMAIRE
 Achat d'ordinateurs et travaux électriques associés.
 À NOTER : Le montant des investissements informatiques sur le groupe scolaire depuis 2016 s'élève à 80 000 €



© service communication

35 864 €
URBANISME
 Aire de jeux parc du Mouton blanc (2^{ème} phase)



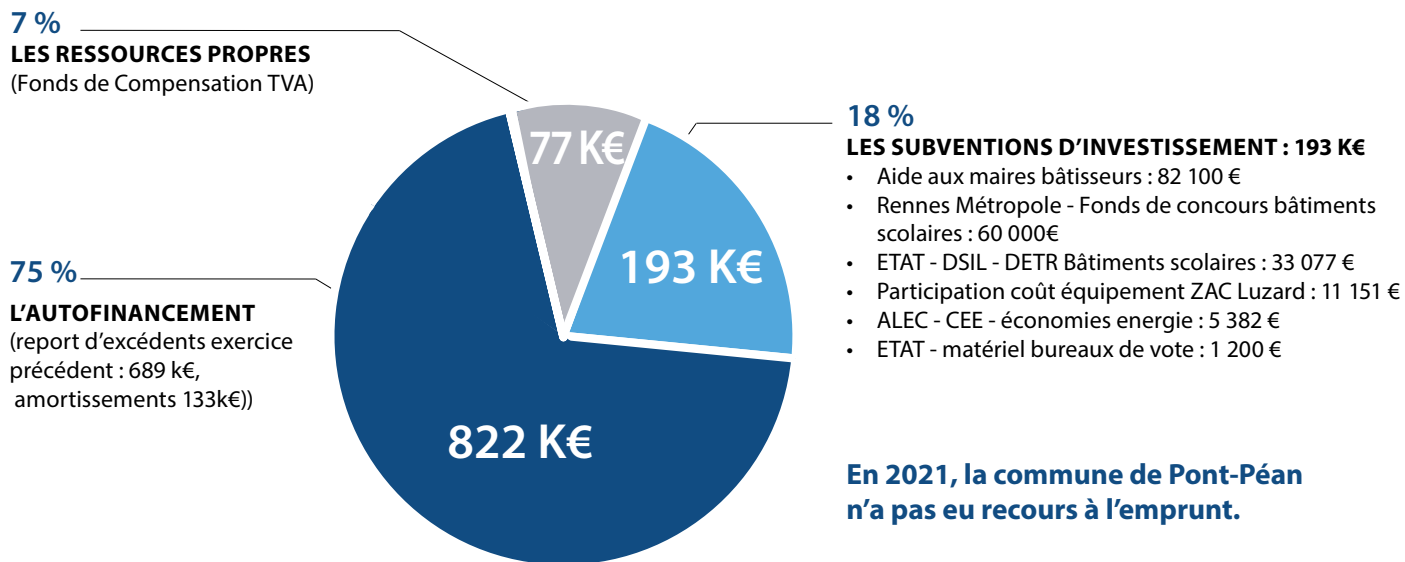
© GGdébajo - 2021

186 999 €
CULTURE
 Bâtiment administratif de la Mine poursuite du projet : permis de construire délivré

DES FINANCES SAINES

COMMENT ONT ÉTÉ FINANCÉS LES INVESTISSEMENTS DE 2021 ?

Le montant des recettes d'investissements en 2021 s'élève à 1 092 581 €.

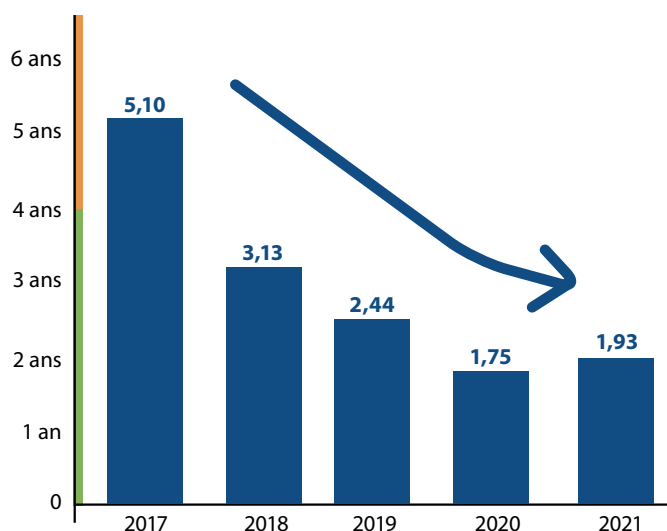


La maîtrise de l'endettement s'est poursuivie en 2021. La commune s'est ainsi désendettée de 280 000 €.

L'encours de dette s'élève au 31 décembre 2021 à 1 060 000 € (contre 1 340 000 € au 1^{er} janvier 2021).

L'année 2021 a été marquée par l'extinction de l'emprunt de l'espace Beausoleil contracté en 2002, cet emprunt représentait une échéance de 132 000 € en capital chaque année.

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT



La capacité de désendettement est le rapport entre le stock de dette et l'épargne brute. Il s'agit du principal critère de solvabilité.

Elle exprime le nombre d'années que la commune mettrait à rembourser sa dette si elle choisissait d'y consacrer tous ses moyens de fonctionnement.

La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de Programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 met en place désormais un seuil de 12 ans à partir duquel la situation peut être considérée comme préoccupante pour le bloc communal.

Depuis 2017, le ratio de désendettement ne cesse de s'améliorer. À partir de 2020, il atteint moins de 2 années.

VOUS AVEZ UN PROJET, PARTICIPEZ AU BUDGET PARTICIPATIF 2022

En 2021, les habitants participant au budget participatif ont déposé 10 projets, après étude et validation du respect de la charte du budget participatif c'est 6 projets qui ont été soumis au vote des Pont-Péannais. 169 votants se sont exprimés au jugement majoritaire, ne rejetant aucun des projets proposés. Seuls 3 projets ont pu obtenir leur budget pour respecter l'enveloppe des 10 000 euros attribués par le conseil municipal. Pour cette nouvelle édition, le conseil municipal de Pont-Péan a maintenu la même enveloppe et lance dès à présent l'appel à projet ouvert à tous les Pont-Péannais sans limite d'âge. La municipalité entend par ce dispositif inclure le citoyen dans la procédure budgétaire annuelle et développer l'engagement civique de tous pour le bien commun.

POUR QUI ?

Contrairement aux listes électorales, nul besoin d'avoir sa carte d'électeur ou d'avoir 18 ans pour participer et s'exprimer. Une charte basée sur l'expérience des villes de Montreuil, Rennes, Grenoble nous sert de fil conducteur. Pour son second budget participatif, Pont-Péan s'appuie sur cette charte. Tous les habitants de Pont-Péan sans condition de nationalité, de manière individuelle ou collective, peuvent proposer un projet respectant la charte, les moins de 18 ans doivent être accompagnés par un encadrant majeur.

COMMENT ?

Les projets doivent être déposés via le formulaire prévu à cet effet en respectant le délai, cette année la date limite de dépôt des projet est le mardi 14 juin à 23h59. Au début, il n'est pas demandé de déposer un projet complètement finalisé. Les idées de projet pourront être transformées en projet ultérieurement par un travail collectif citoyen ou en ateliers. Une discussion avec le comité de suivi est possible. Les propositions pourront annexer des cartes, photos ou tout élément en aidant la compréhension. Afin de faciliter l'examen par les services de la Ville et le vote des Pont-Péannais, les projets proposés doivent être suffisamment précis. Les coordonnées d'une personne à contacter seront mentionnées ainsi que ses disponibilités.

LE PROJET DOIT :

- Être conforme à l'intérêt général, les retombées des projets seront collectives, et à caractère public
- Relever des compétences de la ville de Pont-Péan,
- Le patrimoine des bailleurs sociaux est exclu à ce stade

- Être situé sur le territoire de la ville de Pont-Péan
- Relever de dépenses d'investissement
- Ne pas comporter d'éléments de nature discriminatoire ou diffamatoire et respecter la légalité
- Ne pas être lié à l'entretien normal et régulier de l'espace public
- Ne pas relever de prestations d'études
- Ne pas générer de situations de conflit d'intérêt
- Ne pas comporter de rémunération financière individuelle liée au projet pour le porteur
- Ne pas nécessiter d'acquisition de terrain ou de locaux. Les projets doivent s'inscrire dans le patrimoine municipal disponible ou dans les bâtiments dont la ville de Pont-Péan assure la gestion.
- Le coût maximal du projet ne doit pas dépasser 10 000 € (enveloppe globale)
- Le porteur de projet travaillera en concertation avec les services (DGS, services techniques et les élus facilitateurs) pour l'évaluation de la faisabilité de la proposition, l'élaboration et la consolidation du projet et sa présentation publique
- Les idées proposées devront être compatibles avec les grands projets d'aménagement en cours ou à venir en lien avec la ville (la mobilité est gérée par exemple par Rennes Métropole)
- Les projets devront être réalisables dans les 2 ans suivant leur inscription au budget municipal.
- Des solutions rendant les propositions accessibles aux personnes handicapées sont encouragées.
- Des projets « Jeunes » seront également favorisés.

Ne seront soumis au vote que les projets ayant fait l'objet d'une analyse technique positive, n'induisant pas de coûts de fonctionnement directs, et compatibles avec le montant de l'enveloppe budgétaire arrêtée. La liste de projets retenus et non retenus sera publiée sur jeparticipe-pont-pean.fr et les médias de la ville. Les recours seront étudiés par le comité de suivi qui diffusera l'information sur les instructions faites par les services. Il informera les porteurs de projet des arbitrages définitifs. **La liste définitive des projets soumise au vote des citoyens sera proposée le samedi 22 octobre 2022, salle du Conseil municipal à 10h30.**

Information et téléchargement du formulaire sur jeparticipe-pont-pean.fr



ATELIERS PARTICIPATIFS

RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE À DES SOLUTIONS POUR DEMAIN



La première session des ateliers participatifs 2022 sur le thème «Comment faire pour ?» a proposé quatre sujets de réflexion, la solidarité Ukraine et de proximité, la mobilité, la biodiversité, et le numérique. Ils ont pour vocation d'échanger librement, de débattre, de proposer des solutions, d'imaginer ensemble des projets lors des ateliers de démocratie participative. Le fruit du travail des ateliers sera porté auprès du conseil municipal qui reste souverain.

Agora du Conseil participatif de Pont-Péan, du 19 mars ouvert à tous - Synthèse de la plénière

En réunion plénière, les citoyens présents ont souhaité intégrer la solidarité Ukraine dans les échanges comme une priorité face à l'urgence. La chasse faisait également partie des sujets à traiter. Si le sujet n'a pas été sélectionné au final, il n'en demeure pas moins qu'elle préoccupe toujours nos concitoyens. Les participants ont regretté de ne pouvoir participer à tous les ateliers. Il a donc été convenu que les ateliers de suite, seraient proposés à des dates décalées pour favoriser la participation sur l'ensemble des sujets.

« SOLIDARITÉ COMMENT FAIRE ? »

Deux ateliers solidarité en un : solidarité Ukraine et solidarité de proximité

Les citoyens présents ont souhaité intégrer la solidarité Ukraine dans les échanges comme une priorité face à l'urgence. La solidarité Ukraine et la solidarité de proximité ont donc été regroupées.

Retrouvez le CR : <https://jeparticipe-pontpean.fr/2022/05/01/solidarite-comment-faire-conseil-participatif-19-03-22/>

1 - Offre de soins

Les participants ont souhaité avoir un retour sur l'atelier précédent sur l'offre de soins. Le maire et des adjoints ont rencontré la pharmacienne et les médecins généralistes. Les participants rappellent que le problème n'est sans doute pas que circonscrit à la médecine généraliste. Ils redisent que des habitants pourraient apporter une contribution au travail des élus. Il est souhaité qu'un travail d'exploration puissent être mené conjointement entre élus et citoyens. L'offre de santé va bien au delà de la solidarité et certains notent qu'il conviendrait de poursuivre la réflexion sur cet atelier.

2 - Actions Ukraine

La guerre en Ukraine est d'actualité depuis le 24 février. Plusieurs participants s'interrogent sur la mobilisation à avoir. Au-delà du don, que peut-on faire ou comment manifester notre solidarité concrètement avec les ukrainiens qui arrivent en France ? L'appel à hébergement en Bretagne, lancé en leur faveur, suscite beaucoup de questions. Il est retenu de faire sous peu une proposition aux Pont-Péanais qui souhaiteraient se mobiliser (cf : page 15).

3 - Solidarité de proximité : l'heure civique

Le Conseil participatif aimerait lancer le dispositif « L'Heure Civique », afin de réactiver et prolonger l'élan solidaire manifesté sur notre commune durant la crise sanitaire. L'idée est de proposer aux habitants volontaires de donner une heure par mois pour rendre un service à choisir parmi les besoins recensés auprès d'autres habitants. Cette démarche s'adresse à tous, notamment aux actifs, aux jeunes, qui peinent parfois à se trouver du temps pour s'engager plus activement auprès d'une association. Il s'agit de créer une jolie dynamique de solidarité de proximité, complémentaire des solidarités familiales et institutionnelles. Cette démarche s'inscrit dans un mouvement national <https://lheurecivique.fr/>, des mairies et des départements se sont déjà engagés-e-s. **Pour vous présenter le projet et en débattre, nous proposons une réunion publique le mercredi 11 mai – 20h30 – salle du conseil municipal en mairie.**

« COMMENT ACCOMPAGNER LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE ? »

Retrouvez le CR : <https://jeparticipe-pontpean.fr/2022/05/01/comment-accompagner-la-revolution-numerique-conseil-participatif/>

La révolution numérique bouleverse nos codes, modes de vie, conditions de vie, et n'est pas sans danger pour certains. Trois types de dangers nous préoccupent, l'accès aux nouvelles technologie, la posture face à la cybercriminalité, l'information d'influence. Ces trois sujets ont été abordés. Que pouvons-nous faire pour accompagner les citoyens à ne pas rester sur le bord du chemin, à apprendre à se protéger, à conserver un esprit libre ? Doit-on se substituer à l'éducation nationale sur la sensibilisation face aux dangers. Doit-on mettre en place un service dédié en mairie, à domicile ?, doit-on mener des séances de sensibilisation, proposer des formations,... ?

Un atelier de suite sera programmé en juin prochain.

« COMMENT FAIRE POUR ACCOMPAGNER CETTE INDISPENSABLE TRANSITION VERS LES MOBILITÉS DÉCARBONÉES À PONT-PÉAN ? »

Retrouvez le CR : <https://jeparticipe-pontpean.fr/2022/04/21/atelier-mobilites-du-rables-conseil-participatif/>

Le dérèglement climatique s'accélère, l'ensemble des rapports du GIEC place la mobilité des personnes et des marchandises au 4^e rang des émissions de CO₂. Pour atteindre son objectif de neutralité climatique en 2050, la Commission européenne propose une réduction des émissions des voitures neuves de 55 % en 2030 et de 100 % en 2035. Cela signifie la fin des ventes de voitures thermiques à cette échéance. De ce simple constat, les participants de l'atelier se sont posé la question : Que pouvons-nous faire à Pont-Péan pour accompagner cette indispensable transition vers les mobilités décarbonées ?

Dans ce cadre, trois questions majeures ont été proposées à la discussion : 1° Quels sont les freins aux mobilités à assistance électrique ? 2° Quelle est la stratégie de connexion entre Rennes et Pont-Péan ? 3° Comment développer la pratique du vélo à Pont-Péan ? La suite du travail sera de réaliser des questionnaires et d'envisager une restitution au Conseil Municipal de Pont-Péan et aux habitants.

Une soirée pour continuer à en débattre, le 17 mai à 20h30, salle du conseil municipal

« COMMENT PRÉSERVER LA FAUNE ET LA FLORE AUTOUR DU TELLÉ ? »

Retrouvez le CR : <https://jeparticipe-pontpean.fr/2022/04/26/biodiversite-batir-un-avenir-commun-a-toutes-les-formes-de-vie-22-mai-2022/>

L'atelier est parti du constat de l'ONU « Nous n'avons qu'une seule Terre nourricière ». « Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour la protéger » et nous nous sommes posé la question de comment faire face à la triple urgence planétaire : crise climatique, perte de biodiversité & pollution. Très vite, il est apparu que notre vallée du Tellé et ses zones humides potentiellement riches en biodiversité étaient à prendre en compte, à protéger et à valoriser. Il a donc été souhaité qu'un sentier nature type LPO et pédagogique soit réalisé. Il a été proposé de s'inscrire dans le cadre de la **journée mondiale de la biodiversité le 22 mai et de proposer aux habitants la poursuite des débats et une visite d'observation sur le Tellé**, afin de prendre chaque année des photos pour constituer un mur d'images évolutifs sur les 6/7 années à venir, nécessaires pour retrouver pleinement la biodiversité après les travaux de morphologie du ruisseau.

Retrouvez les Comptes-rendus des ateliers et les événements de la Fabrique citoyenne sur : <https://jeparticipe-pontpean.fr>

POURQUOI FAUT-IL PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ?

La biodiversité est la contraction de deux mots, biologie et diversité. Elle représente la diversité des êtres vivants et des écosystèmes : la flore, la faune, les bactéries, les milieux, mais aussi les gènes et les variétés domestiques. La biodiversité va bien au-delà du vivant. Elle intègre les interactions qui existent entre les différents organismes ci-dessus cités, tout comme les interactions entre ces organismes et leurs milieux de vie, à savoir leurs habitats en lien avec les paysages qui régissent la distribution des espèces animales et végétales.

La Terre aurait vu disparaître près de 60 % de ses espèces entre 1970 et 2014. C'est un rythme estimé cent à mille fois supérieur au taux d'extinction naturelle. Le rapport du 6 mai 2019 de IPBES souligne qu'une crise d'extinction massive des animaux et des plantes est en cours. C'est la première disparition depuis celle des dinosaures il y a environ 65 millions

d'années. Une espèce menacée est un animal ou un végétal qui risque de disparaître de la planète, à court ou moyen terme. Le déclin de la biodiversité, caractérisé par son ampleur et son rythme rapide, remet en cause la survie des espèces vivantes et, *in fine*, de l'espèce humaine.

La conservation, la gestion de la biodiversité concernent

maintenant tous les territoires et tous leurs usages. Ceci est explicité dans la loi pour la reconquête de la nature et des paysages. Les lois Grenelle et la mise en place de la politique de Trame verte et bleue (TVB) fournissent des obligations et des outils aux aménageurs et aux élus pour prendre en compte la biodiversité de façon plus globale. La responsabilité de notre commune et de la Métropole est aujourd'hui de s'en préoccuper avec la plus grande attention. C'est pourquoi la ville de Pont-Péan vient de répondre à un appel à projet ABC, (Atlas de la Biodiversité Communale) qui pourrait être réalisé sur notre commune le long de la vallée du Tellé et du canal. Rendez-vous en juillet pour savoir si notre projet autour de la vallée du Tellé et du Canal est retenu.



Il s'agit de mieux connaître la biodiversité et les écosystèmes grâce la réalisation d'inventaires naturalistes. Il convient de cartographier la distribution des espèces animales et végétales et les continuités écologiques pour mieux les préserver. L'ABC permettra aux différents acteurs d'avoir les connaissances nécessaires pour aborder les aménagements à venir car **la biodiversité, c'est l'assurance vie de l'humanité.**

Chacun d'entre-nous a également sa part à prendre dans notre commune. Pourquoi faudra-t-il préserver la biodiversité tous ensemble ? Tout simplement parce que nous ne pouvons pas nous en passer. La biodiversité représente ce qui vit sur terre et l'Homme en fait partie intégrante. L'Homme dépend de la diversité animale et végétale, et du bon fonctionnement des écosystèmes. Nous oublions souvent l'incroyable travail que cette biodiversité réalise pour nous, comme la pollinisation et que la technologie ne pourra jamais remplacer.

Une relation étroite existe entre la bonne santé des écosystèmes et la qualité et la pérennité des services écosystémiques. Dans nos écosystèmes, l'apparition de nouvelles interactions entre les espèces favorise les connexions entre les fonctions écologiques et augmente la qualité et la quantité des services écosystémiques. C'est le cas notamment des relations entre pollinisateurs (abeilles, bourdons, papillons...) et espèces végétales ; plus il y aura de pollinisateurs et de plantes à fleurs, plus le service de pollinisation et donc de culture sera diversifié et de qualité.

Les services rendus par la biodiversité désignent donc les bénéfices que l'Homme peut tirer du bon fonctionnement écologique des écosystèmes.

La biodiversité, c'est l'assurance vie de l'humanité.

SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

L'Homme tire des bénéfices du bon fonctionnement de la biodiversité et de ses écosystèmes, appelés services écosystémiques. Plus précisément, ils regroupent tout ce que la nature met à notre disposition : nourriture (plantes, fruits, champignons, miel), combustibles et matériaux (bois, fibre...), substances médicinales et composés utilisés par l'industrie (présents chez certaines espèces animales et végétales). À quoi nous pouvons ajouter de nombreux services, comme la protection contre les risques naturels (érosion, inondation, épuration de l'eau), la fertilité des sols, ou encore la qualité de notre cadre de vie.

IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services)

La Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) est un groupe international d'experts sur la biodiversité. Fondé en 2012 par près de 100 gouvernements (il en comprend aujourd'hui 132), il émane du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et a été pensé comme un « GIEC » de la biodiversité. Il dispose de nombreuses organisations accréditées, d'une équipe multidisciplinaire d'experts, et collabore avec plusieurs programmes de l'ONU. Ses outils et projets de travail sont nombreux et variés. L'IPBES fournit une évaluation de la dégradation des terres, de la pollinisation, propose des scénarii et des modélisations, une base de données et de connaissance, et mène des évaluations à la fois régionales et mondiales. Réunie du 29 avril au 4 mai 2019 à Paris, l'IPBES a pour la première fois rendu un rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité, appuyé sur près de 15 000 rapports gouvernementaux et d'études scientifiques. Faisant écho aux avertissements de l'essentiel des organisations internationales, ce rapport soulignait le risque de disparition à court terme d'un million d'espèces animales et végétales.



22 MAI 2022 JOURNÉE MONDIALE DE LA BIODIVERSITÉ

Vous êtes amoureux de la nature, vous aimez découvrir, observer, vous souhaitez partager un moment de respiration avec vos enfants ou petits enfants, vous êtes photographe amateur, vous enregistrez les sons de la nature, vous utilisez des applis smartphone Nature, retrouvons-nous le temps de la journée internationale de la biodiversité le 22 mai prochain pour bâtir un avenir commun à toutes les formes de vie !

ATELIER BIODIVERSITÉ

Ce débat/information fait suite à celui du Conseil participatif du 19 mars dernier sur la Biodiversité. Dans ce premier atelier du 19 mars, les citoyens pont-péanais avaient souhaité qu'un sentier nature soit réalisé tout au long du ruisseau du Tellé. Le ruisseau du Tellé vient d'être recalibré et reméandré par les techniciens d'Eaux-et-Vilaine. Il s'agit pour eux de mieux favoriser la ressource en eau en qualité et quantité sur le bassin versant de la Seiche. La démographie et les besoins en eau attendus d'ici 2030 sur la métropole nous imposent de restaurer nos cours d'eau sur le bassin de la Seiche, elle-même en proximité immédiate avec celui de la Vilaine. Il y avait nécessité à redonner au ruisseau du Tellé et à ses affluents leurs profils naturels en méandres pour permettre à l'eau de prendre «son temps» et ainsi mieux recharger les aquifères tout en leur restituant leur bon état écologique. Les cours d'eau avaient été « bousculés », la ligne droite privilégiée, notamment après l'usage de l'hydraulique pour la mine de Pont-Péan du XVIII^e siècle et le retour des terres à l'agriculture. Suite aux défis qui nous attendent face à la crise climatique, la perte de la biodiversité et les pollutions, **« nous avons tous le devoir de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger notre terre nourricière »**, selon Antonio Guterres, le Secrétaire Général des Nations-Unies. Venez en débattre dimanche matin 22 mai en salle du conseil municipal, lors de la journée mondiale de la biodiversité. Nous avons tous quelque chose à proposer. Venez nous dire comment vous pourriez, ici à Pont-Péan, à notre échelle, bâtir un avenir commun à toutes les formes de vie !

ATELIER BIODIVERSITÉ

**Dimanche 22 mai 2022 - 10 h à 12 h 30
à la mairie
ouvert à tous**

ÉCOBALADE LE LONG DU TELLÉ

Une slow Écobalade le long du Tellé pour découvrir et observer. Des photos 2022, point d'étape 1 sur le Tellé à partager. Après la restauration morphologique, la biodiversité doit reprendre ses droits pour reprendre son rôle (épuration...) avec des écosystèmes sains et dynamiques. Les techniciens de l'eau nous disent qu'il faut attendre 6/7 ans pour retrouver les équilibres écologiques. Heureusement, des réservoirs de biodiversité sont restés en place sur notre territoire et sur celui du Tellé. Ils vont permettre à la flore et à la faune de recoloniser les espaces. Il nous faudra sans doute aussi les y aider (mares...). Chaque espèce a son propre espace, par exemple, le domaine vital d'un individu de lézard vivipare est généralement considéré être réparti sur une zone de 20 à 30 mètres de diamètre maximum. Il convient tout particulièrement de protéger ses milieux de vie et d'éviter la fragmentation des habitats car l'espèce est très sensible à la connectivité du paysage. Venez avec vos appareils photos, vos téléphones, nous observerons, nous enregistrerons, pour faire chaque année un point d'étape. Vos photos seront publiées sur la civic tech, jeparticipe-pontpean.fr et sur les outils média de la mairie.

ÉCOBALADE

**Dimanche 22 mai 2022 - 14 h à 17 h
départ de la mairie
ouvert à tous**

**Si vous observez une espèce menacée sur le territoire pont-péanais, écrivez-nous et envoyez-nous vos photos avec si possible les coordonnées GPS à :
biodiversite@jeparticipe-pontpean.fr**



LES ÉLUS DE PONT-PÉAN ET LES GROUPES DES COMMISSIONS DE RENNES MÉTROPOLE

La commission TESU
Transition Écologique et Services Urbains

LA QUALITÉ DE L'AIR

Partage des enjeux et données du territoire, projet de Plan de Protection de l'Atmosphère»

À l'origine de 48 000 décès par an en France, la qualité de l'air représente un enjeu de santé majeur. L'ensemble des secteurs d'activité sont concernés par les émissions de polluants. L'enjeu pour les acteurs publics est d'identifier les sources de pollution sur leur territoire et de réduire l'exposition des populations aux pollutions atmosphériques.



Les sources à l'origine des épisodes de pollution particulaire sont multiples : trafic routier, industrie, chauffage résidentiel, et agriculture (émissions d'ammoniac). L'épisode de pollution aux Particules fines PM10 des 24/25/26/27 Mars 2022 sur le nord-ouest de la France était principalement dus à la hausse en particules fines liée aux épandages agricoles. Au printemps, les épandages d'engrais émettent des particules fines d'ammoniac, dites particules primaires, qui interagissent avec d'autres particules, l'oxyde d'azote, pour constituer des

particules fines dites secondaires : nitrate, ammonium, nitrate d'ammonium. L'autre source d'émissions est l'élevage : bâtiments et épandages d'effluents organiques. Les particules fines PM10 (notées PM pour particule matter - matière en particules). sont des particules en suspension de taille inférieure à 10 micromètres, soit de la taille d'une cellule. Les composants pénètrent donc aisément dans les poumons.

En 2021, l'État a entamé la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) à laquelle Rennes Métropole a fortement participé. Début avril, la préfecture d'Ille-et-Vilaine a sollicité l'avis des communes de Rennes Métropole sur ce projet. Olivier Dehaese, Vice-Président délégué au Climat et à l'énergie, a présenté le 28 avril en Conseil Métropolitain le PPA qui a été adopté par les 43 communes de la métropole. (diagnostic de la qualité de l'air et des différentes études réalisées sur Rennes Métropole et le 3e PPA soumis à l'avis des communes). Source : Prev'air

Cette surveillance est assurée en Bretagne grâce aux 10 stations de mesures équipées d'analyseurs de particules fines et réparties sur l'ensemble de la région.

Comment rester informé sur la qualité de l'air ?

L'indice de la qualité de l'air ATMO : l'indice ATMO est un indice de communication qui donne une prévision de la qualité de l'air établie à partir des données mesurées /modélisées sur 5 polluants (l'ozone, le dioxyde d'azote (NO₂), le dioxyde de soufre (SO₂) et les particules en suspension (PM10 et PM2.5) et suivant des seuils spécifiques alignés sur les seuils de l'indice européen de la qualité de l'air. Pour vous abonner à l'Indice quotidien, <https://www.airbreizh.asso.fr/#subscribe-alert>



Les épisodes de pollution : un épisode est déclenché à partir des données mesurées /modélisées sur 4 polluants (l'ozone, le dioxyde d'azote (NO₂), le dioxyde de soufre (SO₂) et les particules en suspension (PM10) et selon des seuils spécifiques différents de l'indice ATMO. Lorsqu'un épisode est constaté ou prévu, des mesures préfectorales peuvent entrer en vigueur et des recommandations comportementales et sanitaires sont diffusées.

<https://www.airbreizh.asso.fr/#subscribe-alert>





LA STRATÉGIE DÉCHETS

Le jeudi 24 mars 2022, le Conseil Métropolitain a adopté son schéma stratégique déchets qui présente les objectifs de **sa politique à horizon 2030**.

Jeter moins, gérer mieux, préserver plus

Rennes Métropole a fait de la transition écologique un axe prioritaire de ses politiques publiques à l'horizon 2030. La gestion des déchets constitue

un enjeu majeur, en termes de préservation de l'environnement, d'économies de ressources, de gestion des exutoires, ou encore de maîtrise des coûts.

LES OBJECTIFS

Diminuer de 12 % la production de déchet par habitant entre 2019 et 2030, soit une réduction de 57 kg/habitant. Faire 3 fois mieux en terme de réduction de la production de déchets que lors des 10 dernières années (seulement une réduction de 4 % des quantités de déchets par habitant).

Augmenter le recyclage afin d'atteindre l'objectif de la loi AGEC en 2030, à savoir 60 % des déchets ménagers et assimilés (DMA) recyclés en 2030. Cet objectif requiert en premier lieu l'amélioration du geste de tri des producteurs de déchets, complétée par des choix relatifs aux filières de gestion et de valorisation des déchets.

UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Rennes Métropole a souhaité s'appuyer sur une large concertation, auprès des élus, des usagers et des parties prenantes du service déchets. En effet, La stratégie déchets ne pourra fonctionner que si les acteurs du territoire sont réellement associés à la démarche. Un questionnaire en ligne et dans les déchèteries a permis de collecter plus de 1200 réponses d'usagers. Par ailleurs, 300 témoignages et propositions ont été récoltés par les médiateurs déchets sur 42 événements courant 2021.

Six axes structurants d'intervention

- Le plan stratégique s'appuie largement sur les éléments issus de la concertation, des études et propositions techniques, en répondant aux objectifs politiques du mandat et au cadre réglementaire
- Le plan stratégique s'appuie donc sur les 4 axes d'actions identifiés par les usagers :

- Acheter et consommer responsable
- Prolonger la durée de vie des objets et des matériaux
- Gérer les biodéchets (végétaux et déchets alimentaires) en proximité
- Développer des services efficaces et adaptés aux usagers.

4 axes sont complétés par 2 autres :

- Accompagner les usagers dans le changement de leurs pratiques ;
- Développer les filières de valorisation.

Vingt actions ont été identifiées pour atteindre ces objectifs, ainsi que les indicateurs associés et la trajectoire envisagée, avec des outils de suivi permettant d'effectuer un point d'étape à mi-parcours.

L'impact financier de l'arrêt de l'unité de valorisation énergétique – de Villejean - UVE

L'arrêt de l'UVE explique une augmentation des coûts de gestion des déchets sur le territoire. Une grande partie des équipements arrive en « fin de vie » et doit être renouvelée. Les travaux permettront d'augmenter la performance énergétique en faisant de l'UVE un véritable outil de transition énergétique produisant d'avantage d'énergie avec la même quantité de déchets incinérés. L'arrêt implique une hausse des coûts liée au détournement des déchets vers d'autres centres de traitement. Cet arrêt entraîne également une baisse des recettes avec moins de ventes de chaleur et de recettes de traitement de déchets extérieurs. Le coût global de l'opération estimée à 115 millions d'euros hors taxe. En 2022, l'impact budgétaire lié à l'arrêt de l'UVE (coût des détournements, perte de recettes...) s'élève à près de 10 millions d'euros.

Une conjoncture défavorable - Un taux de TEOM qui augmente mais reste maîtrisé

Les tarifs de collecte et de traitement des déchets subissent une augmentation importante en raison de l'évolution des coûts de l'énergie, de la main d'œuvre et des matières premières. En compensation, le taux de la TEOM doit être donc porté de 5,7 à 7,5 %. Le taux de TEOM de 2022 ainsi proposé reste sensiblement inférieur au taux moyen qui était appliqué jusqu'en 2010 sur le territoire de Rennes Métropole (8,43%) et à la moyenne des métropoles françaises qui est de 8,2% (chiffre 2020).



ESPACE BEAUSOLEIL

CLAP DE FIN POUR LA SAISON CULTURELLE

L'équipe de l'espace Beausoleil et les bénévoles du CUB se sont adaptés au fil des annonces gouvernementales liées à la crise sanitaire, afin d'accueillir les spectateurs dans de bonnes conditions et leur permettre de profiter de moments de partage, de découverte et de retrouvailles conviviales et festives.

Le public a pu rire grâce à Marina Rollman et Camille Chamoux, vibrer devant la danse d'Engrenages et le funk de Cut the alligator, se questionner grâce à Titus et Damien Noury, voyager en musique à travers le monde avec Orange Blossom, Looshan, Sages comme des sauvages, San Salvador et Kolinga, s'émerveiller devant le théâtre de papier de « Un océan d'amour », le dessin de « Black Boy » et l'histoire musicale de Chloé Lacan : une saison riche en émotions !

Les 8 musiciens de **Cut the alligator** ont libéré toute leur énergie funk et soul devant les enfants de l'Accueil de loisirs puis sur scène.

Devant une salle comble, l'humoriste **Marina Rollman** a porté un regard espiègle sur notre société.

Le temps d'une soirée, **Chloé Lacan** a raconté et chanté sa Nina Simone à travers un spectacle musical intimiste.

Entre chansons folkloriques et mélodies exotiques, **Sage comme des sauvages** a fait voyager les spectateurs.

Puissant, rythmique, hypnotisant... les 6 voix de **San Salvador** n'ont pas laissé le public indifférent.

La Cie La Salamandre a présenté son spectacle «Un océan d'amour» (2 représentations scolaires et 1 tout public). Les élèves de l'école avaient pu participer en amont à des ateliers origami et ombres chinoises animés par les 2 comédiens.



© Jean-Pierre CUDENNEC

Les Very Important Bénévoles, sans qui rien ne serait possible !

Accueil des artistes et du public, cuisine et service, billetterie, bar, contrôle des pass sanitaires et des billets, technique, sécurité... les bénévoles du CUB sont toujours en action ! Un grand merci à eux.

Et MERCI à Jean-Pierre CUDENNEC pour les photos !



Retour des enseignantes :

« Les élèves ont utilisé les butaï pour faire des saynètes. Maintenant, certains continuent en récréation... J'ai l'adhésion de tous les élèves ! » (CE2)

« Les élèves ont adoré ! Ils en repartent encore. C'était un superbe moment pour tous. Ça a ouvert une séquence sur les albums muets. » (CM)

CHIFFRES CLÉS de septembre 2021 à juin 2022

21 h / semaine
temps d'occupation de la salle Puits
et Carreau par les associations

10 spectacles de l'EB
9 événements municipaux

19 événements associatifs

25 locations



DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE

Pour cette fin d'année scolaire, la médiathèque se met au vert et s'associe au service municipal de la Petite enfance pour vous proposer des lectures hors les murs. Une bonne occasion aussi pour vous de découvrir, avec vos enfants, les parcs de la commune.

LA MÉDIATHÈQUE SE MET AU VERT

Les équipes de la médiathèque et du service Petite enfance vous invitent à sortir et à vous lire des histoires à l'ombre des arbres des parcs du Mouton blanc et du Midi. Les petits oiseaux et la bonne humeur seront au rendez-vous pour découvrir des livres entre de folles courses sur les pelouses et des jeux sur les structures.

Jeudi 9 juin, de 10h30 à 12h30

Parc du Mouton Blanc

*Séance réservée aux assistantes maternelles
Inscription auprès du service Petite enfance,
au 06 86 87 31 63 ou petiteenfance@pontpean.fr*

Samedi 2 juillet, de 10h30 à 12h30

« P'tits lecteurs » pour les 3-6 ans

Parc du Midi

*Inscription auprès de la médiathèque,
au 02 99 52 80 53 ou mediatheque.accueil@pontpean.fr*

COUPS DE CŒURS MANGAS

Les jeunes de plus de 10 ans seront ravis de découvrir de nouveaux mangas. Grâce à Maïwenn, stagiaire à la médiathèque, une sélection de nouveaux titres a été achetée afin de répondre aux demandes, nombreuses, des jeunes lecteurs. N'hésitez pas à venir les découvrir !

LA GRANDE LIBRAIRIE DES CM1 ET CM2 C ET LA MÉDIATHÈQUE

Vous connaissez La Grande Librairie qui passe tous les mercredis à la télévision. Mais connaissez-vous celle lancée par la classe de CM1-CM2 C de Justine Moulac à l'école Lucie Aubrac à Pont-Péan ?

Dès janvier, cette enseignante a sollicité l'équipe de la médiathèque pour mettre sur pied ce projet. Son objectif : La lecture de ses élèves, bien sûr et un autre rapport aux livres. C'est ainsi que Justine a sélectionné quatre catégories issues des programmes de l'Éducation Nationale (Héros, héroïnes et personnages, La morale en question, Se confronter au merveilleux, Vivre des aventures), comprenant chacune six livres : des romans, des documentaires, des bandes dessinées... que les élèves de cette classe vont lire, critiquer... comme lors de « la vraie » Grande Librairie.

Ces critiques, rédigées sous forme de fiches « comme dans les librairies », ainsi que les livres qui ressortiront gagnants seront présentés à la médiathèque et les enfants posteront des commentaires sur le portail de la médiathèque. Un bien joli projet !

Toutefois, comme le dit Justine « trêve de blabla : lisons ! ».



ADHÉSION ET ANIMATIONS GRATUITES

HORAIRES

- Mardi et jeudi : 16h30 - 18h30
- Mercredi : 10h - 12h / 14h - 18h30
- Samedi : 10h - 12h30

18 route de Nantes

35131 Pont-Péan

02 99 52 80 53

mediatheque.accueil@pontpean.fr

www.mediathequepontpean.fr

La médiathèque sera fermée en raison des vacances d'été du 1^{er} au 15 août 2022.



ÉCOLE DE MUSIQUE RIVE SUD VERS UN ANCRAGE PLUS FORT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

La musique est au cœur de nos vies. La transmission, l'éducation aux matières artistiques est fondamentale pour construire les citoyens de demain et développer leur créativité. L'école intercommunale de musique poursuit ses réflexions pour améliorer son ancrage sur l'ensemble du territoire (Bourgbarré, Bruz, Laillé, Orgères, Pont-Péan et Saint-Erblon).

CHIFFRES CLÉS RIVE SUD

600 élèves,

32 enseignants,

4 administratifs,

900 000 €
budget annuel
environ

83 tout petits
de l'espace petite
enfance de Pont-
Péan ont bénéficié
d'un éveil musical
en 2021

60 enfants lors des
TAP ont reçu une
sensibilisation à la
musique en 2021.

Création de pôles d'enseignements

Lors de la prochaine rentrée de septembre 2022, des nouveautés devraient voir le jour et notamment, la mise en place de pôles d'enseignement. L'objectif de ces pôles est d'améliorer l'accès aux enseignements de Rive Sud dans chacune des communes membres en offrant de manière certaine un nombre suffisant de cours. Ces pôles permettront également de développer des expertises locales.

Un autre bénéfice de ces pôles d'enseignement est que chaque famille sera désormais située à moins de 10 minutes en voiture d'au moins deux lieux d'enseignement de l'une ou l'autre des pratiques musicales proposées par Rive Sud.

À ce titre, Pont-Péan pourrait être un pôle d'enseignement pour le chant et la culture musicale. À la salle de musique à disposition à l'espace Beausoleil, des cours de piano peuvent être dispensés. Bruz serait le pôle général du syndicat – nous pourrions y retrouver toutes les disciplines enseignées –, les autres communes du territoire se verraient confier les pôles suivants : cordes, vents et chant choral.

L'ensemble du projet sera communiqué via le nouveau site internet du syndicat en juin, sur www.musique-rivesud.fr.

Interaction culturelle

Autre nouveauté la volonté de renforcer le lien avec le milieu culturel ambiant. Des rendez-vous ont déjà été pris avec toutes les médiathèques et les services culturels des communes membres, et

une programmation grand public verra le jour dès septembre 2022.

Pour découvrir les instruments et disciplines enseignés à Rive Sud dès 2022-2023

- **Présentation de la saison pédagogique par Charles Decroix, directeur de l'École de musique, le mercredi 22 juin à 15h** à l'Auditorium de l'Espace Simone Veil de Bruz.

Entrée libre dans la limite des places disponibles.

- **Journées portes ouvertes du lundi 20 au vendredi 24 juin 2022**, à l'Espace Simone Veil de Bruz (*programme disponible prochainement*).

- **Toute l'information également disponible sur www.musique-rivesud.fr**

La Musique accessible à tous

Le dispositif Musique à l'école s'adresse à tous, et aide nos enfants à considérer la musique comme un ingrédient indispensable au bien-être de leurs vies.

Plus de 1300 jeunes du territoire sont sensibilisés chaque année en milieu scolaire par le programme Musique à l'école (42 en 2021 à l'école Lucie Aubrac), soit environ 20 % des jeunes de moins de 12 ans du territoire.

Rive Sud c'est aussi une réelle accessibilité pour tous avec une tarification par tranches, liée au quotient familial, à laquelle peut également s'ajouter la carte Sortir! ou encore le Pass Culture.

CONTACT

www.musique-rivesud.fr

Tél. 02 22 66 55 80

EXPO PHOTOS

PONT-PÉAN SUR LA CÔTE BRETONNE

La période estivale approche, des envies de vacances, d'escapades, de grandes bouffées d'air iodé, la côte bretonne est là, toute proche.

Le thème de la prochaine exposition de photographies à découvrir dans les rues de la ville est LA MER EN BRETAGNE ! Des prises de vues de la baie du Mont St Michel à la



pointe de Pénestin faites par les photographes de l'association chromatik de Bruz et un photographe invité de Pont-Péan. La municipalité remercie Gérard GAUCHON, photographe à ses heures, bien connu des Pont-Péannais qui a accepté de coorganiser cette exposition, avec l'aide des services techniques et du service communication.

BALADE CONTÉE

vendredi 24 juin

départ à 20 h de l'espace Beausoleil

L'association de randonnée pédestre et l'espace Beausoleil vous invitent à participer à un parcours conté animé par la conteuse Blanche Le Liepvre. « Raconter, c'est donner vie à des images, des univers mais aussi une vérité qui vient du fond des âges. Avec mes mots, je véhicule les histoires et réveille leurs émotions, le temps d'une représentation. » À travers les chemins Pont-Péannais, sous la douceur d'une soirée d'été, laissez vous porter par le récit et entrez dans le merveilleux.

<https://blancheleliepvre.wordpress.com/>

animaton gratuite, tout public, durée 2 h.



MINE EN FÊTE

samedi 25 juin

à partir de 19 h, site du complexe sportif Jacques Gourdaïs

Évènement devenu incontournable, la mine sera de nouveau en fête le samedi 25 juin, même si pour des raisons de sécurité, la fête de la mine doit se délocaliser aux abords du site du complexe sportif. En effet le feu d'artifice ne peut être tiré à proximité de la ferme solaire.

Le comité des fêtes accompagné de la municipalité met à votre disposition tables et sièges afin de profiter au mieux du pique-nique et des barbecues à partir de 19h30, une buvette ainsi qu'un bal populaire accompagneront la soirée conclue par un feu d'artifice.

Infos et contact : 06 36 16 23 30

www.comitedesfetespontpean.fr





INTERVIEW DE JEAN-YVES BLOUIN, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DE BADMINTON A.P.B.



C'est en sortant de l'assemblée du badminton que Caroline BERTAUD, déléguée à la vie associative a proposé à Jean-Yves BLOUIN d'écrire un article sur l'association qu'il préside.

Quand l'amour forme un couple d'engagés...

Jean-Yves Blouin est né en Normandie et est fils unique. Il a fait carrière chez PSA au sein du bureau d'étude et recherche en développement sur les prototypes. Il a une formation de « Tôlier-formeur ».

Papa solo d'un petit garçon, il rencontre Muriel dans un parc en 1992. Muriel a déjà 2 enfants. Ils s'installent tous les 5 à Pont-Péan en 1994.

Muriel et Jean-Yves auront Anaïs ensemble. Le couple est très engagé à Pont-Péan. Muriel était membre de l'APE, puis Adjointe à l'Enfance entre 2008 et 2021. Muriel et Jean-Yves sont un exemple de famille recomposée unie. Nous avons une tendre pensée pour Muriel qui nous a quittés en mai 2021 et sa famille.

Peux-tu dire quelques mots sur cette assemblée générale ?

Cette année, 2 membres quittent le bureau et il faut les remplacer. Les effectifs de l'association restent bons malgré une légère baisse du nombre d'adhérents, certainement liée à l'impact du covid. Il est noté que les adhérents ne viennent pas de manière assidue.

Que penses-tu de ce manque d'assiduité des adhérents ?

Ce n'est pas grave en soit, ça fait même partie de l'esprit loisirs de l'association. Mais je remarque que les adhérents ont changé, ils sont consommateurs, moins assidus, moins investis, moins bénévoles. Je tiens à préciser que ce n'est pas une critique, mais plutôt un constat. Il ne s'agit pas de regretter le passé mais plutôt de réfléchir à la façon dont on pourrait motiver, stimuler les ressources, pour dynamiser le monde associatif. Je pense qu'il faut des meneurs.

Comment est née l'APB ?

L'association APB a été créée lors de la saison 2004-2005 à l'initiative de 4 habitants de la commune, Jean-Michel DURAND, Olivier FORNARI, Fabrice JOBART et Lionel PROVOST, premier président de l'association.

Depuis quand joues-tu au badminton ?

Ça fait bien longtemps que j'ai commencé à pratiquer le badminton, d'abord à Chartres-de-Bretagne, puis à Pont-Péan en 2005. Pendant 4 ans j'ai fait découvrir cette activité aux élèves de l'école Lucie Aubrac dans le cadre des activités périscolaires. Aujourd'hui au sein de l'association de badminton j'accompagne les jeunes.

Pourquoi es-tu investi au sein de cette association plutôt qu'une autre ?

J'ai intégré le bureau du badminton en 2008. Je suis passé par tous les postes avant de devenir président en 2016. Je ne suis pas seulement bénévole auprès de l'APB, je suis également bénévole au sein du comité des fêtes et membre du bureau de l'association « Domaine du Midi ».

Si je reste à l'APB depuis si longtemps, c'est parce qu'il y a toujours eu une bonne ambiance dans cette association. Le club de Pont-Péan est le seul club du secteur qui ne propose pas de compétition, c'est donc une ambiance familiale, conviviale, festive et l'esprit loisirs qui y règne, inspirée par les créateurs de l'association, toujours présente et appréciée par les membres.

Qui peut faire du badminton à l'APB ?

Tous les niveaux sont les bienvenus. Les bons jouent avec les moins bons. On y va pour se détendre, pour rigoler, se défouler. L'association avait testé le recrutement de professeurs et d'animateurs, mais cela n'a pas fonctionné.

L'association propose plusieurs créneaux :

le lundi de 18h30 à 22h30, le mardi de 21h à 23h, le jeudi de 20h30 à 22h30 et le samedi de 11h à 12h pour les enfants (10-16 ans) et de 12h à 13h c'est en famille que vous pourrez taper le volant.

La moyenne d'âge des joueurs du club est de 30 ans. Il y a 22 enfants âgés de 10 à 16 ans. Et les adhérents sont majoritairement des hommes. L'association a pris de l'importance au sein de la commune avec une centaine d'adhérents chaque année, voire plus. Victime de son succès elle met en place une liste d'attente après le forum des associations.

Est-ce très engageant d'être bénévole ?

Non, être bénévole et/ou adhérent de cette association représente environ 6 réunions à l'année, avec une période un peu chargée début septembre liée à l'organisation de notre présence au forum des associations et la mise à jour des nouvelles inscriptions. Chacun est libre de consacrer plus ou moins de temps pour le club.

Que t'apporte la vie associative ?

Suite à l'épreuve que nous avons vécue avec mes enfants, il y a 1 an, c'est le sport et plus particulièrement l'association qui m'a permis de tenir. Les adhérents, les membres du club sont une 2^{ème} famille pour moi. Une fois la journée terminée, j'étais soulagé de me retrouver avec les membres de l'association pour rompre quelques minutes avec la douleur et la solitude.

Être membre d'une association, c'est maintenir une ambiance, créer du contact avec les gens, c'est transmettre des valeurs, trouver des ressources pour affronter les épreuves de la vie. Et si c'était ça, le levier pour stimuler l'investissement au monde associatif ?

UN NOUVEAU PROJET DE JUMELAGE

Le samedi 9 avril 2022, le comité de jumelage de Pont-Péan s'est réuni en assemblée générale ordinaire après une dizaine d'années de mise en sommeil. L'objectif de cette réunion ouverte à tous les Pont-Péannais était dans un premier temps de les consulter sur l'intérêt de relancer ou pas un comité de jumelage. À la majorité, il a été décidé de repartir sur un nouveau projet qui reste à définir.

Les objectifs seraient :

- D'intéresser les jeunes au projet par l'intermédiaire du Local jeunes, des écoles, du centre de loisirs ;
- De mobiliser les associations culturelles et sportives dans une démarche d'échanges ;
- D'associer les Pont-Péannais de tout âge pour renforcer les relations intergénérationnelles.

Les finalités du projet seraient :

- De développer des compétences linguistiques ;
- De préparer les jeunes à un avenir européen en facilitant la mobilité et les mises en relation ;
- D'organiser des échanges autour de nos valeurs que sont l'identité patrimoniale, culturelle, gastronomique...

8 personnes se sont portées volontaires pour faire partie du Conseil d'Administration de ce nouveau comité de jumelage. Si vous aussi, vous êtes intéressé-e-s par cette nouvelle aventure, venez à la réunion publique qui sera organisée prochainement (date communiquée sur le panneau lumineux, Ouest France et pontpean.fr).

CONTACT

enquete.comite.jumelage.pontpean@gmail.com

LE SEL ET SA CARAVANE À DONS

Samedi 11 juin, 14 h - 17 h, quartier du Lizard



Le SEL (Système d'échange local) pont-péannais vous donne rendez-vous avec sa caravane à dons samedi 11 juin au quartier du Lizard de 14 h à 17 h. Son principe : vous apportez des objets en bon état à donner et si vous trouvez quelque chose qui vous plaît ou dont vous avez besoin vous repartez avec. Pour des questions pratiques, évitez de donner des vêtements et des livres, et pour les meubles apportez une photo avec une adresse et un numéro de téléphone au dos.

CONTACT : 06 72 89 07 61 - jo.colliot@gmail.com

C'est dans un esprit de partage et d'échange que le SEL de Pont-Péan a construit une armoire rue du Midi à l'entrée du parc du Midi. Une armoire ouverte à tous pour partager des livres, des jeux, des graines, des outils... C'est aussi donner, plutôt que jeter et participer à réduire nos consommations et ainsi protéger la planète. Sensibiliser les plus jeunes à la réduction des déchets en favorisant le réemploi.

Un groupe Facebook @boite à partage du Midi a été créé pour permettre de suivre l'actualité des dons et du verger du Midi situé quelques mètres plus loin.



LES POMPES À VÉLO

MATCH D'IMPROVISATION

Samedi 14 mai à l'espace Beausoleil, 2 spectacles pour 1 soirée : Cabaret d'improvisation des ados des Barbouilles de 18 h 30 à 19 h 30 et match d'improvisation qui verra s'affronter les Pompes à vélo de Pont-Péan à la Tique de Chartres-de-Bretagne, à 20 h 30

Qu'est-ce qu'un match d'improvisation ?

Le match d'improvisation théâtrale est une discipline née au Québec dans les années 70 qui nécessite spontanéité et créativité. Il vise à populariser le théâtre en reprenant les codes du sport national québécois le hockey sur glace. L'arbitre tire au hasard un thème. À la fin de chaque improvisation, le public, à l'aide d'un carton réversible, aux couleurs des équipes, vote pour la meilleure prestation. À tout moment, le public peut

manifeste son mécontentement ou son ennui en jetant une chaussette sur la patinoire, ainsi le public est lui-même acteur du match d'improvisation.

RÉSERVATIONS : pompavelos@gmail.com

ou <https://www.helloasso.com/associations/les-pompes-a-velo/evenements/match-d-improvisation-les-pompes-a-velo-vs-la-tique-cabaret-ados>

TARIFS : gratuit pour le cabaret d'improvisation des ados et pour le match d'improvisation : plein 8 €, réduit (chômeur, étudiant) 5 €, gratuit pour les - 10 ans



© Andis BAILLY

SOL MINEUR LA VIE REPREND SON COURS EN CHANSONS

Les 7 et 8 Mars 2020, les chanteurs du Groupe Vocal Sol Mineur se retrouvaient dans le Morbihan pour leur dernier Stage Vocal... Quelques jours avant la surprise du 1^{er} confinement... Après 1 an ½ d'une activité en pointillés, les choristes ont démarré leur nouvelle saison en octobre... Un nouveau répertoire et de nouveaux arrangements, signés Aurélie Lozac'h et qui s'annoncent Jazzy cette année, avec la Chanson Française en point d'orgue. Si la situation le permet, le Groupe Vocal se projette déjà sur de nouveaux spectacles qui pourraient voir le jour en 2023 !

Sol Mineur accueille de nouveaux choristes...

Après un temps consacré à l'échauffement vocal et corporel, on déchiffre les partitions arrangées spécialement pour le chœur et chaque pupitre se donne la réplique... Sopranes et Altis pour les femmes, Ténors



et Basses pour les hommes... Si l'aventure vous en dit, n'hésitez pas à venir faire quelques séances d'essai gratuites... Vous ne « savez pas chanter » ? ça tombe bien, on est aussi là pour apprendre et se faire plaisir avant tout !

Les répétitions ont lieu le vendredi de 20h30 à 22h15 à l'espace petite enfance du groupe scolaire Lucie Aubrac.

Retrouvez Sol Mineur en vidéo :

<https://youtu.be/rna0yHUBh9I>

Faites-vous une idée de leurs créations :

<https://www.facebook.com/gvsolmineur>

Pour tous renseignements : 06 72 47 14 86

USPP FOOT



ACADÉMIE DE LA 2^E CHANCE

Les 4 et 5 juin

Le club recevra pour la deuxième année consécutive l'académie de la seconde chance (A2C). Cet événement a pour but de donner aux jeunes joueurs de football nés entre 1999-2005 et 2006-2008 de la visibilité auprès de recruteurs et d'entraînements de la région et au niveau national. La journée du samedi commencera avec 50 joueurs nés entre 1999 et 2005 répartis en trois créneaux de 9h à 11h30, 12h30 à 15h et de 15h30 à 18h. Le dimanche les 30 meilleurs joueurs de la veille seront rappelés pour 9h pour une rencontre. L'après-midi à 13h les joueurs nés entre 2006 et 2008 composeront deux ou trois équipes, pour une ou deux rencontres.



TOURNOIS ANNUEL

Les 11 et 12 Juin

le club organisera son tournoi annuel, la journée du samedi sera consacrée aux catégories U11 de 9h à 12h30 et suivi des U13 de 13h à 16h30. 16 équipes maximum pourront participer par catégories. Le dimanche place à la catégorie senior à partir de 10 h avec 36 équipes maximum. De nombreux lots seront à gagner avec des équipements sportifs de marques. Pendant ces 2 jours une restauration sera assurée sur place par les bénévoles volontaires avec un esprit convivial et de la bonne humeur.

REMERCIEMENTS

Les membres du bureau remercient toutes les personnes bénévoles, les sponsors et la municipalité.

RECHERCHE BÉNÉVOLES

Le club est toujours à la recherche de bénévoles pour accompagner et diriger les jeunes le samedi et des dirigeants pour les seniors le dimanche.

VTT VÉLOXYGÈNE PARTICIPEZ À LA 21^E RANDOXYGÈNE

**Samedi 26 juin,
départ du complexe sportif J. GOURDAIS**

Notez la date dans vos agendas et préparez votre équipement. Le dimanche 26 juin prochain, l'association Véloxygène, forte de sa centaine d'adhérents, organisera sa 21^e Randoxygène.

Après 2 années blanches, cet événement qui réunit habituellement entre 600 et 800 participants est, rappelons-le, ouvert à tous les amateurs, débutants ou champions d'un jour sur le VTT.

Au choix un circuit de 25 km sans grande difficulté pour démarrer, 35 km pour ceux qui veulent en faire un peu plus mais en restant raisonnables, et enfin les boucles de 45 ou 65 km nettement plus sportives et techniques pour les plus aguerris.

Cette année les organisateurs ont même prévu un circuit pédestre de 12 km pour remplacer le circuit

famille très peu fréquenté ces dernières années.

« L'idée est de satisfaire un maximum de personnes, et que ce rendez-vous reste un événement festif et convivial » insite Valéry Merlet, président de Véloxygène.

« Nous espérons voir beaucoup de Pont-Péannaises et Pont-Péannais, à pied ou à VTT ».

PRATIQUE

Inscriptions et départs libres de 7h45 à 10h suivant les circuits.
PARTICIPATION : 6 € pour le VTT, 4 € pour la marche (mi-tarif pour les 12-16 ans). 1 à 3 ravitaillement(s) inclus + Boisson et cakes salés pour tous à l'arrivée.

VTT : Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs non accompagnés de + 16 ans, ou accompagnés pour les -16 ans.
Casque obligatoire pour tous.

CONTACT ET INFOS : veloxygene35.com - veloxygene35@gmail.com
06 80 23 22 59 - Facebook Véloxygène Pont Péan



CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES

**La CSF a besoin de vous pour continuer à exister.
Venez nombreux à la réunion du 9 juin !**

La CSF de Pont-Péan est présente sur la commune depuis de nombreuses années. Elle a été à l'initiative de services en direction des habitants comme la bibliothèque, le centre de loisirs, des camps de jeunes... Ces structures sont devenues par la suite municipales.

La CSF est un mouvement d'éducation populaire à l'échelle nationale, puis départementale et locale.

La CSF, c'est :

- **l'organisation des bourses** : bourse aux jouets, bourse aux livres et troc aux plants qui sont devenus des rendez-vous réguliers pour les Pont-Péannais
- **le soutien aux familles pour l'aide aux devoirs à domicile, le baby-sitting**, en mettant en relation jeunes intervenants et familles (activité en sommeil actuellement faute de bénévoles)
- **l'organisation de rencontres de lecteurs**
«Gemme lire»

- **la mise en place de projets jeunes et intergénérationnels** en lien avec l'espace jeune municipal (Inside out, construction de fusées, balades sonores, impression 3D...)

- **la location d'un broyeur à végétaux ;**

Rejoignez La CSF

Suite à différents départs de membres du bureau, l'ensemble des co-présidents du bureau actuel ne souhaite plus se représenter à la rentrée prochaine. De nouvelles forces vives qui voudraient reprendre le relais sont les bienvenues pour poursuivre la présence de la CSF sur notre commune. De nouveaux projets en lien avec les familles de Pont-Péan sont encore à imaginer et soutenir.

Si vous avez des projets à mettre en œuvre ou en réflexion, ou si vous souhaitez donner un peu de votre temps pour contribuer au «bien-vivre» de votre commune, la CSF vous invite à venir la rencontrer lors d'une réunion, le jeudi 9 juin, à 20h30, à la mairie, salle du conseil, un pot vous sera offert.

FRELONS ASIATIQUES

COMMENT FAIRE

SI JE DÉCOUVRE UN NID ?



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

Les frelons asiatiques sont des prédateurs pour les abeilles et pour l'apiculture, nuisibles pour la biodiversité. Ils peuvent attaquer violemment, leurs piqûres sont douloureuses et dangereuses pour les personnes allergiques.

L'insecte est combattu au printemps, au moment où il nourrit ses larves et construit son nid primaire.

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, n'essayez pas de le détruire vous-même, cette démarche doit être réalisée par un professionnel avec des méthodes reconnues et une tenue de protection adéquate. **Contactez la mairie** : par email mairie@pontpean.fr (envoyez une photo du nid) ou par téléphone 02 99 52 41 70.

Les services techniques vous recontacteront pour convenir d'un rendez-vous, afin de s'assurer directement sur place qu'il s'agisse bien de frelons asiatiques. Si le constat s'avère positif, l'agent des services techniques prendra contact avec la société de désinsectisation Hynera environnement, retenue par Rennes Métropole dans le cadre de la mutualisation des marchés, pour convenir d'un rendez-vous d'intervention, sous 24h maximum.

Une fois l'intervention effectuée, l'entreprise enverra un compte-rendu d'intervention à la mairie ainsi que la facture. La mairie règle directement la société Hynera, inutile de faire une avance.

Attention, s'il ne s'agit pas de frelons asiatiques l'intervention est à la charge du particulier.

EN CHIFFRES

10

C'est le nombre de pièges distribués par les services techniques en 2021 auprès des personnes ayant des ruches.

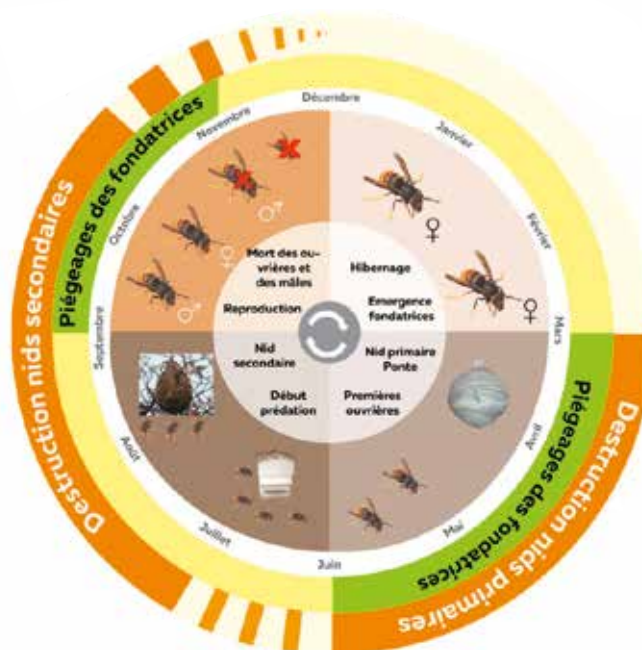
7

C'est le nombre de fois où la commune a fait appel à la société Hynéra pour détruire des nids de frelons asiatiques en 2021.

5

c'est le nombre de nids de frelons asiatiques détruits entre mars et mai 2022.

LE CYCLE DE VIE DU FRELON ASIATIQUE



La durée de vie d'une reine fondatrice est d'une année. En hiver, les nids sont condamnés à l'extinction. Inutile donc de les détruire pendant cette période de l'année. La destruction des nids est préférable en début de construction, au printemps.

LA MAISON DU VÉLO MOBILE REVIENDRA EN SEPTEMBRE

© Anthony BOSSARD



Mercredi 23 mars dernier, la Maison du Vélo Mobile a rencontré un beau succès sur la place du marché de Pont-Péan ! Un peu moins d'une centaine de personnes sont venues prendre de l'information et se renseigner sur la location de vélos longue et courte durée et pas moins de 30 vélos sont passés à l'atelier de réparation "La petite Rennes" aidé par des bénévoles de l'association Roazhon Mobility.

Dans cette lancée l'atelier Mobilité durable du conseil participatif de Pont-Péan a entrepris de rencontrer les différents acteurs de la mobilité de Rennes Métropole pour d'une part avancer les réflexions et la concertation au niveau communal, et d'autre part organiser le **retour de la maison du vélo mobile le samedi 10 septembre prochain entre 10 h et 14 h, place du marché. Venez nombreux avec ou sans votre vélo.**

Une enquête baromètre de l'usage du vélo à Pont-Péan sera lancée pour l'occasion, afin de recenser votre avis et vos idées.

VISITE DU CENTRE DE TRI

Vous vous demandez ce que devient votre bouteille de lait une fois que vous l'avez déposée dans votre poubelle jaune ?

Participez à une visite du centre de tri de Paprec à Le Rheu qui rouvre ses portes après 2 ans de fermeture du fait du Covid.

CONTACT
formulaire en ligne sur
<https://www.linscription.com/pro/activite.php?P1=14507>
ou par mail :
visite.trivalo.35@paprec.com

Demande à faire au moins 48h avant la date de la visite
Port du masque obligatoire.

UNE BOUTIQUE DE PRÊT-À-PORTER FÉMININ LES COLLECTIONS D'ÉLO

Précédemment implantée à Chartres de Bretagne, Élodie DAYOT a souhaité créer un showroom directement à côté de sa maison pour accueillir ses clientes dans un espace ultra cosy. Fini le stress et l'agitation des magasins, fini aussi les mauvaises surprises des commandes Internet ! Vous bénéficierez du conseil expert d'Élodie et prendrez plaisir à l'essayage.

Les Collection d'Elo vous propose une sélection de prêt-à-porter féminin, mais aussi des accessoires de mode et des bijoux, le tout à des prix abordables. L'ensemble de la collection tendance est sélectionné par Élodie elle-même qui se rend à Paris très régulièrement dénicher des pépites. Elle présente des nouveautés tous les 15 jours.

HORAIRES D'OUVERTURES

lundi 14 h – 19 h, mardi (fermé), mercredi 14 h – 18 h, jeudi 14 h – 19 h, vendredi 10 h – 19 h, samedi 10 h – 14 h



© Service communication

20 rue des Hirondelles à Pont-Péan
06 15 48 54 35
contact@les-collections-elo.fr
<https://www.facebook.com/les.collections.delo.vente.a.domicile/>
[instagram.com/les.collections.delo/](https://www.instagram.com/les.collections.delo/)





Galerie

ATELIER

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

le Clic Alli'âges, le service de prévention routière et la commune proposaient une journée d'action sur la conduite des personnes de plus de 60 ans, le 02/03.



VIDE GRENIER

Belle affluence pour ce rendez-vous incontournable du Comité des Fêtes, le 24/04.



VERGER DU MIDI

Apparition des premiers bourgeons sur le chantier participatif au Parc du Midi



LOTO

l'APE organisait un loto, le 09/04.



STAGE DE VIET VO DAO

Atelier bâton avec Kim Ahn, face à Maître Yannick DAIN // Plus d'une centaine de pratiquants venus du grand ouest et de la région parisienne ont participé au stage et 25 d'entre eux ont suivi la formation d'arbitrage, les 26/03 et 27/03.



INAUGURATION

Réhabilitation des résidences Georges Sand et Sarah Bernhardt par Aiguillon construction, le 04/05.



CÉRÉMONIE

DE LA CITOYENNETÉ

Remise des cartes d'électeurs aux plus de 18 ans, le 26/03.



CHASSE AUX OEUFS

Sous un beau soleil printanier la récolte fut bonne pour les enfants, le 16/04.



DISPOSITIF ÉCODO

distribution gratuite d'économiseurs d'eau par les ambassadrices de l'Eau du Bassin Rennais, le 13/03.



KOLINGA

concert afro - pop - groove, de la saison eB, le 30/04.



FÊTE DU COURT MÉTRAGE

Une journée de court métrage dans le camion transformé pour l'occasion en salle de projection.



P'TITS LECTEURS

à la médiathèque, les 05/03 et 2/04

ATELIER D'ÉCRITURE

animé par Catherine Cudennec, à la médiathèque, les 16/03 et 26/03

MAIRIE

MAIRIE

2 avenue du Chemin Vert - 35131
02 99 52 41 70 mairie@pontpean.fr
www.pontpean.fr

Lundi 14h - 17h30
Mardi 14h - 17h30
Mercredi 10h - 12h et 14h - 17h30
Jeudi 14h - 17h30
Vendredi 10h - 12h et 14h - 17h30
Samedi 09h - 12h

**En cas d'urgence le week-end
l'adjoint.e d'astreinte
est joignable au 06 76 87 77 00**

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
rue de la Mine - 02 99 52 82 23
technique@pontpean.fr

**Signaler un dysfonctionnement
d'éclairage, de voirie, d'égout :**
<https://e-demarches.rennes.fr/>
02 23 62 25 25

ESPACE BEAUSOLEIL

Salle de spectacles et de réceptions
allée de la Mine - 02 99 05 75 63
espacebeausoleil@pontpean.fr
www.espacebeausoleil.fr

MÉDIATHÈQUE

18 route de Nantes - 02 99 52 80 53
mediatheque@pontpean.fr
www.mediathequepontpean.fr
Mardi, jeudi : 16h30 - 18h30
Mercredi : 10h - 12h ; 14h - 18h30
Samedi : 10h - 12h30

GROUPE SCOLAIRE LUCIE AUBRAC
allée de l'école - 02 99 52 84 05

ACCUEIL DE LOISIRS

ET PÉRISCOLAIRE (3 - 12 ans)
allée de l'école - 02 99 05 77 17
enfance@pontpean.fr
pontpean.portail-familles.net

LOCAL JEUNES (12-18 ans)

Espace Beausoleil - allée de la Mine
06 74 83 34 95
localjeunes@pontpean.fr

PETITE ENFANCE (0-6 ans)

2 rue de Bellevue - 06 86 87 31 63
petiteenfance@pontpean.fr

CRÈCHE MILLE-PATTES

Espace Brocéliande
Chartres-de-Bretagne - 02 99 77 19 01

MULTI-ACCUEIL TINTINABULLE

1 rue Madame de Janzé
Chartres-de-Bretagne - 02 99 41 35 32

CCAS

Centre Communal d'Action Sociale
Mairie de Pont-Péan - 02 99 52 41 70
Logements sociaux, tarification
solidaire des transports, dispositif
Sortir !, banque alimentaire.
L'adjoint à la solidarité D. Jacq reçoit
sur rendez-vous, tous les jeudis matins.

CDAS

Centre Départemental d'Action Sociale
rue Madame de Janzé
Chartres-de-Bretagne - 02 99 41 19 19

AGENCE POSTALE

Centre commercial Les Genêts
02 99 52 83 48
lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 9h à 12h

DÉCHETS

MARCHÉ

Tous les dimanches matins
Place du C. Commercial Les Genêts

DÉCHÈTERIES

- **Bruz** Les Garennes
du lundi au samedi 9h-12h et
14h-18h - fermé le mardi matin

- **Chartres-de-B.** av. du Trégor
lundi et vendredi 14h-18h*
mardi : 9h-12h
mercredi et samedi : 9h-12h et
14h-18h*

- **St-Erblon** Le Perray- déchets verts
lundi, mardi et vendredi 9h-12h
mercredi 14h-18h*
samedi 9h-12h et 14h-18h*
*fermeture à 17h du 1^{er} nov. au 31 mars

Service déchets

Rennes Métropole 08 00 01 14 31

MAISON MÉDICALE

88 route de Nantes
DIÉTÉTICIENNE

G. Quéré - 02 99 52 41 36

INFIRMIÈRES

C. Houeix et M. Limbour
02 99 52 82 11 - 06 84 13 21 97

KINÉSITHÉRAPEUTES

M. André, N. Girard - 02 99 52 42 14

MÉDECINS

N. Galland 02 99 52 86 64 S.
Galland-Dayot 02 99 52 44 44

PODOLOGUE

M. Mellet 02 99 63 59 15

PSYCHOLOGUES

D. Cassin 02 99 52 42 42
L. Le Mestre 06 87 02 14 57

DENTISTES

V. Lainé - MP. Saulnier M. Tancray
5 bis rue de la Rivaudière
02 99 52 85 41

INFIRMIÈRES

S. Lozahic
31 allée des Cèdres
06 83 57 15 12

A. Broussaud-Bécot & C.Verron
27 Route de Nantes
07 49 90 00 97

PHARMACIE

M. Cavarec - 02 99 52 41 20

AVICE TAXIS

4 rue de Bellevue - 06 10 61 07 10

OSTÉOPATHE

A. Chevalier - 7 bis rte de Nantes
06 58 12 31 45

ORTHOPHONISTE

M. Blanchais - 2 allée du Parc
02 99 52 48 94

URGENCES : 112 - SAMU : 15

Police secours **17** - Pompiers : **18**
Urgences pour personnes qui ont
des difficultés à entendre ou à
parler : **114**

CULTURE

ENFANCE

SOCIAL



Retrouvez toute l'information
de votre ville sur son site internet
WWW.PONTPEAN.FR



Recevez chaque semaine l'actualité
pont-péannaise en vous inscrivant
à la newsletter



Suivez @VilledePontPean

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Célestine JOLY	18/02/22
Siloé CANET	22/02/22
Eva FUMANERI	25/02/22
Yohan-Ethan TSHIBAKA KALOMBO	01/03/22
Adèle THEVENOT GIMET	09/03/22
Théo PAPAIL GUY	05/04/22

MARIAGES

Charline PERROT et Mohamed BOUKHANOUBA	26/03/22
Nadia RÉGNIER et Patrick MARTINEAU	09/04/22

DÉCÈS

Nathalie POTHIN, née LE NAOUR	09/02/22
Odile ROUILLÉ	08/03/22
René HUET	08/03/22
Marie VALLÉE née GAULTIER	20/03/22
Gilberte BINARD née LE BOULER	31/03/22

Directeur de publication : Michel DEMOLDER
Magazine municipal trimestriel réalisé par
la commission communication : Évelyne OLLIVIER-LORPHELIN,
Anthony BOSSARD, Nicolas RATY, Nadège LETORT,
Didier LEGOFF, Pascal COULON
et la responsable communication de la ville, Céline CALVAR.
Nous remercions les élus, les services municipaux,
les associations ainsi que Jean-Pierre CUDENNEC
et Gérard GAUCHON qui participent à la création des articles.
ISSN n°12823-5714 - tirage 2100 exemplaires.
Impression sur papier géré durablement
par l'imprimerie ÉDICOLOR - La Fresnais - BP 47041 - 35 470
BAIN-DE-BRETAGNE

CONTACT : communication@pontpean.fr

Pont-Péan



L'agenda

MAI

MERCREDI 11 MAI
ATELIER PARTICIPATIF SOLIDARITÉ
20 h 30 - salle du conseil en mairie

JEUDI 12 MAI
LANCEMENT
DU BUDGET PARTICIPATIF

SAMEDI 14 MAI
MATCH D'IMPROVISATION
DES BARBOUILLES
18 h 30 - espace Beausoleil

MARDI 17 MAI
ATELIER PARTICIPATIF MOBILITÉS
20 h 30 - salle du conseil en mairie

MARDI 17 MAI
CONCERT
Syndicat Intercommunal de musique
espace Beausoleil

SAMEDI 21 MAI
LE ROI GRENOUILLE
THÉÂTRE
20 h 30 - espace Beausoleil

DIMANCHE 22 MAI
ATELIER PARTICIPATIF
BIODIVERSITÉ
10 h - salle du conseil en mairie
DIMANCHE 22 MAI
ÉCOBALADE LE LONG DU TELLÉ
14 h - départ de la mairie

MERCREDI 25 MAI
RÉUNION PRÉPARATION
CAMPS 12/15 ANS
14 h - 16 h - Local Jeunes

JUIN

JEUDI 2 JUIN
COLLECTE DE SANG
14 h 30 - 19 h - espace Beausoleil

SAMEDI 4 ET DIMANCHE 5 JUIN
ACADÉMIE DE LA 2^E CHANCE
USPP FOOT
au terrain de foot

JEUDI 9 JUIN
LA BIBLIOTHÈQUE SE MET AU VERT
*lecture pour les enfants accompagnés des assistantes
maternelles dans le cadre de l'espace Jeux
du service petite enfance*
10 h 30 - Parc du Mouton Blanc

JEUDI 9 JUIN
RÉUNION DÉCOUVERTE
CSF
20h30 - salle du conseil municipal

SAMEDI 11 JUIN
CARAVANE À DONS DU SEL
14 h - 17 h quartier du Luzard

SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 JUIN
TOURNOIS DE FOOT USPP
au terrain de foot

DIMANCHE 12 JUIN
ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
8 h - 18 h - complexe sportif J. GOURDAIS

LUNDI 13 JUIN
CONSEIL MUNICIPAL
20 h 30 - salle du conseil en mairie

MARDI 14 JUIN
DATE BUTOIR
DU BUDGET PARTICIPATIF

JEUDI 16 JUIN
CONFÉRENCE PETTE ENFANCE
20 h - espace Beausoleil

DIMANCHE 19 JUIN
ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
8 h - 18 h - complexe sportif J. GOURDAIS

VENDREDI 24 JUIN
BALADE CONTÉE
20 h - départ de l'espace Beausoleil

SAMEDI 25 JUIN
MINE EN FÊTE
à partir de 19 h
site du complexe sportif
samedi 26 juin

RANDOXYGÈNE
VTT VÉLOXYGÈNE
départ complexe sportif J. GOURDAIS

JUILLET

SAMEDI 2 JUILLET
P'TIT LECTEUR
« LA BIBLIOTHÈQUE
SE MET AU VERT »
pour les 3 - 6 ans
10 h 30 - parc du Midi

LUNDI 4 JUILLET
CONSEIL MUNICIPAL
20 h 30 - salle du conseil en mairie

L'information est actualisée régulièrement sur www.pontpean.fr